



REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE –TRAVAIL- PROGRES
MINISTÈRE D'ÉLEVAGE



**Service Vétérinaire
Privé de
Proximité**

SVPP

Liste des sigles et abréviations

AE	Auxiliaire d'Élevage
APV	Auxiliaire Para-Vétérinaire
AVA/PR	Animatrice Villageoise en Aviculture et en élevage de Petits Ruminants
BI	Boutique d'Intrants
CESAO	Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest
Cf	Confer
CTB	Coopération Technique Belge
CVR	Clinique Vétérinaire Rurale
DDE	Direction Départementale de l'Élevage
DRE	Direction Régionale de l'Élevage
FCFA	Franc CFA
GERME	Gérer Mieux son Entreprise
IMF	Institution de Micro Finance
ME	Ministère d'Élevage
OB	Organisation de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONVN	Ordre National des Vétérinaires du Niger
PA	Protocole d'Accord
PASEP	Projet d'Appui à la Sécurisation de l'Économie Pastorale
PAAPSSP	Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux
PLP	Partenaire Local Principal
PROXEL	Proximité Elevage
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAREL	Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Élevage
STD	Service Technique Déconcentré
SVPP	Service Vétérinaire Privé de Proximité
TDR	Termes de référence
VE	Volontaire d'Élevage
VP	Vétérinaire Privé
VSF-Belgique	Vétérinaires Sans Frontières Belgique



Préambule

Ce document vise à partager les expériences en matière de Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP) des ONG Vétérinaires Sans Frontières – Belgique, Karkara et CESA-PRN et du Ministère en charge de l'élevage au Niger. Il est destiné à toute personne, projet ou institution ayant un intérêt particulier pour la santé animale de proximité.

Tout a commencé à Dakoro (Région de Maradi, République du Niger) en juin 2003 par un atelier de réflexion sur le thème suivant « Quelles sont les stratégies de mise en place et de pérennisation de la Clinique Vétérinaire Rurale ? ». Cet atelier a vu la participation d'une cinquantaine de professionnels et para professionnels de différents horizons du pays (cadres centraux du Ministère, cadres des services techniques déconcentrés, représentants des associations d'éleveurs, vétérinaires privés installés en milieu rural, auxiliaires d'élevage, des responsables de pharmacies et dépôts vétérinaires, etc.). Les présentations, les travaux de groupes et les débats très fructueux ont porté essentiellement sur 5 axes majeurs :

- La politique nationale en matière de santé animale ;
- Les intervenants du secteur privé ;
- Le concept de santé animale de proximité (appelé aussi communautaire ou de base) ;
- L'installation et la pérennisation des vétérinaires privés en milieu rural ;
- L'installation et la pérennisation des auxiliaires para vétérinaires.

Au sortir de cet atelier participatif de 3 jours, c'est dans le cadre du projet Proxel (2003-2009) des ONG VSF-B et Karkara, dont la deuxième phase est le SAREL (2009-2014), que le tout premier SVPP a été mis sur pied à Dakoro, au Niger. Ce projet a été un succès considérable, avec beaucoup de résultats dont la multiplication par dix en cinq ans des chiffres de vaccination dans le département de Dakoro. Le cadre de concertation sur la thématique « santé animale de proximité devenu entretemps le SVPP » initié en 2003 s'est réuni annuellement pendant toute la durée du projet Proxel afin de s'enquérir des avancées, des difficultés rencontrées et des changements à opérer dans certaines pratiques du passé. C'est ainsi que le Ministère en charge de l'élevage au Niger a toujours contrôlé de près le développement sur le terrain de ce concept.

Depuis, d'autres SVPP ont été mis en place par VSF-B avec ses partenaires locaux principaux (PLP) et d'autres partenaires / institutions de développement (Union Européenne avec le Projet d'Appui à la Sécurisation de l'Economie Pastorale (PASEP, CTB avec le PAAPSSP). Des vétérinaires eux-mêmes ont pris l'initiative de



Préambule

démarrer le processus de création de nouveaux SVPP. Au finish, en 2013, il existe seize SVPP fonctionnels au Niger qui couvrent 29 départements sur les 67 que compte le pays. Dans ces 29 départements vivent environ 50% de la population rurale du Niger avec 51% du cheptel soit 7.124.362 UBT (source SIM bétail Niger). Au fil du temps, avec son développement progressif et les résultats obtenus sur le terrain, le SVPP a été retenu comme mode d'installation des vétérinaires privés et figure dans les nouveaux textes portant sur l'exercice de la profession vétérinaire qui ont été adoptés au Niger en 2011. Le SVPP figure aussi en bonne place dans la stratégie de développement durable de l'élevage au Niger (2012-2036) et le Ministère de l'élevage prévoit d'installer ou d'appuyer la mise en place d'un certain nombre durant la période couverte.

C'est dans l'optique d'appuyer la politique de l'Etat en matière de santé animale de proximité, que ce document de capitalisation a été rédigé.

Ce partage d'expériences porte essentiellement sur (i) la démarche d'installation du SVPP (différentes étapes), (ii) les appuis à apporter aux principaux acteurs et (iii) un coût estimatif des différentes rubriques du budget d'installation. Il présente aussi, de manière transversale, quelques leçons apprises des différentes expériences.



Introduction

Jusqu'à la fin des années 70, au Niger, comme dans beaucoup de pays africains, le dispositif de santé animale était principalement géré par les services vétérinaires publics. Cette période était caractérisée par une insuffisance du personnel de terrain capable de répondre à la demande des éleveurs en services de santé animale. Ce manque de personnel était accentué par la mobilité des éleveurs, l'étendue des espaces et les mesures de restrictions budgétaires liées au programme d'ajustement structurel dans les années 1980. C'est ainsi qu'est née la notion de santé animale de proximité dont l'acteur clé est l'auxiliaire para-vétérinaire (APV) ou d'élevage (AE).

Certes, à partir des années 70, les services techniques et de nombreux projets ont formé des éleveurs auxiliaires, pour diffuser les intrants vétérinaires jusque dans les villages, mais, faute d'encadrement et de suivi, leur activité n'a pas été viable.

Au début des années 90, suite aux programmes d'ajustement structurel, l'État nigérien s'est largement retiré de certaines actions ou activités vétérinaires. Malheureusement, le secteur privé n'a pas réellement pris le relais.

En effet, très peu de vétérinaires ont occupé le « vide » laissé sur le terrain, car les investissements requis sont conséquents (ressources humaines, véhicule tout-terrain, etc.) et l'approvisionnement en intrants est difficile. Il s'y ajoute le nomadisme et la faible densité de population qui compliquent l'accès à la clientèle. De plus, la plupart des éleveurs n'ont pas conscience de l'intérêt de faire appel à un vétérinaire.

Sur la base de ces constats et suite à l'atelier de Dakoro en 2003, les ONG VSF-Belgique et Karkara ont mis en œuvre un dispositif de santé animale communautaire centré sur un vétérinaire privé avec à la base un réseau d'auxiliaires d'élevage: le SVPP. Dans le cadre de ce dispositif, les auxiliaires d'élevage sont non seulement formés et recyclés régulièrement, mais aussi étroitement encadrés afin que leur activité soit viable. Le vétérinaire privé est leur responsable technique et assure leur réapprovisionnement régulier.

Le SVPP est donc une alternative à l'ancien concept de santé animale communautaire et une réponse opérationnelle et durable à la privatisation de certaines prestations vétérinaires en milieu rural.



Definitions, principes directeurs, structure et acteurs du SVPP

- Définition du SVPP
- Principes directeurs
- Structure
- Acteurs
 - ↳ Eleveurs
 - ↳ Acteurs de la composante pratique
 - ↳ Acteurs de la composante sensibilisation
 - ↳ Acteurs de la composante contrôle

1.1 Définition du SVPP



Faute d'une rentabilité économique et d'un encadrement suffisants des activités des AE, l'ancien concept de santé animale communautaire n'a pas perduré. Le concept de SVPP vise de ce fait à pallier ces insuffisances, dans une logique de durabilité.

Il est basé sur un ensemble de termes prépondérants et précis :

- **Service (S)** : action de servir, de s'acquitter de certains devoirs et fonctions envers quelqu'un ou une collectivité. Le SVPP est un service accessible à tous, pour tous, dont la gestion est partagée, participative.
- **Vétérinaire (V)** : relatif à la médecine des animaux et au praticien qu'est le Docteur vétérinaire spécialisé dans ce domaine. Par conséquent, le SVPP implique une activité spécialisée et de qualité, exercée par des ressources humaines adéquates, compétentes et performantes.
- **Privé (P)** : qui ne dépend pas directement de l'État, qui appartient à une personne ou à plusieurs individus. Le SVPP est une entreprise qui doit être performante en permanence pour être viable à long terme.
- **Proximité (P)** : voisinage immédiat, au contact des réalités locales. Le SVPP est une activité qui réagit rapidement aux problèmes réels, tient compte des populations cibles et construit sa stratégie autour d'elles.

En résumé, le SVPP est un système de santé animale communautaire/de base/de proximité techniquement de qualité, économiquement rentable, qui tient compte des préoccupations et des moyens des éleveurs, dans une logique de durabilité.





Principes directeurs

L'objectif du SVPP est de renforcer durablement la santé animale dans une zone, par la mise en place d'un réseau de santé animale de base, avec la participation des éleveurs et des vétérinaires privés. Il est conçu principalement pour les zones rurales et s'appuie sur six principes fondamentaux :

- le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé et son repositionnement sur ses fonctions régaliennes,
- une réduction des coûts par des actions de prévention,
- la prise en charge des coûts par l'éleveur,
- l'intégration de plusieurs acteurs dans le dispositif,
- la professionnalisation et la responsabilisation des vétérinaires privés,
- le renforcement des capacités et domaines d'intervention des auxiliaires d'élevage.

Le respect de ces principes est essentiel à la réussite du SVPP, dès le début et tout au long de sa mise en œuvre. S'ils ne sont pas respectés, la qualité, la rentabilité et la durabilité du SVPP risquent d'en pâtir. En effet, l'expérience a montré que :

- La concurrence déloyale des agents de l'Etat nuit aux activités des vétérinaires privés, aux relations entre ces principaux acteurs et au contrôle régalien des services offerts.
- La gratuité des services vétérinaires n'est pas durable et une fois instaurée, il est difficile de revenir à un système payant.
- Pour gagner la confiance des éleveurs, les vétérinaires privés et les auxiliaires d'élevage doivent être correctement formés et compétents.



Structure

Alors que l'ancien système communautaire de santé animale était principalement centré sur les agents communautaires et la structure d'appui (projet et/ou service technique), le SVPP est constitué de 3 composantes indissociables à savoir :

- une composante pratique, qui assure le suivi sanitaire des animaux (vaccination et traitement), garantit le réapprovisionnement en intrants vétérinaires et éventuellement zootechniques et offre des conseils en élevage. Elle contribue aussi à la surveillance des maladies.
- une composante sensibilisation, visant à sensibiliser les éleveurs à la prophylaxie, au traitement préventif des animaux, aux nouvelles techniques améliorées d'élevage et, dès



le départ, à la nécessité du recouvrement des coûts des services offerts par la composante pratique. La sensibilisation doit ainsi générer une demande solvable pour les services prodigués par la composante pratique.

- une composante suivi-contrôle, chargée de veiller à la qualité du service délivré aux éleveurs et au respect de la déontologie vétérinaire et de la loi. En tant que composante à part entière du SVPP, des moyens suffisants doivent être prévus.

Ces 3 composantes sont prépondérantes et indissociables pour le développement et la pérennisation du SVPP. Elles sont au service des éleveurs, sans qui le système ne pourrait pas fonctionner. En effet, ce sont les éleveurs qui décident ou non de faire vacciner ou traiter leurs animaux et qui transmettent les informations épidémiologiques. Par conséquent, la satisfaction de l'intérêt des éleveurs et par extension celui national (lutte contre les principales épizooties) doivent dicter en permanence les orientations des trois composantes. Lors de la mise en œuvre, le projet, avec l'appui de l'État et de ses partenaires techniques et financiers (PTF) doit renforcer aussi bien les capacités de la composante pratique que celles des autres (sensibilisation et contrôle) afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle.

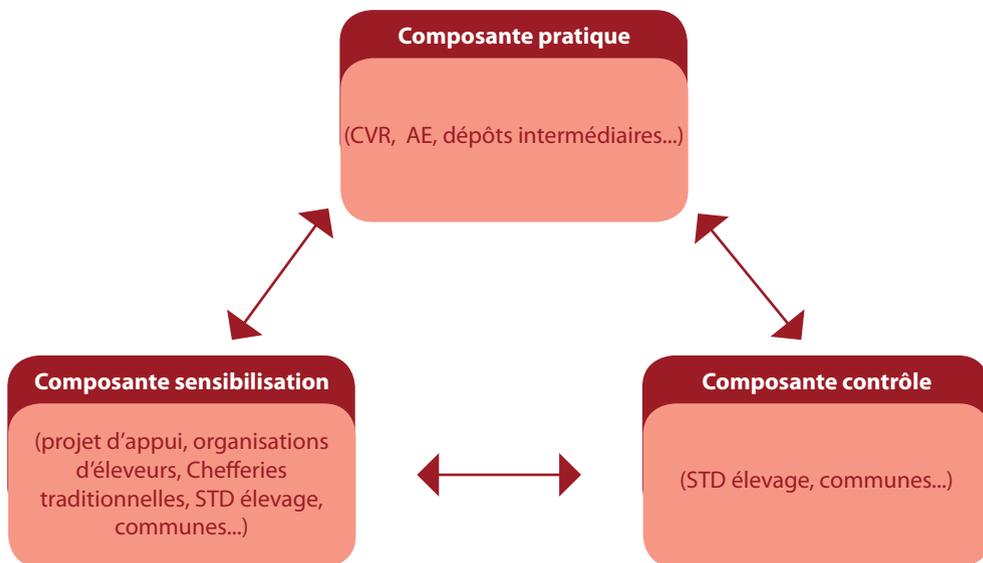


Figure 1 : Les différentes composantes du SVPP



Acteurs

Pour fonctionner, les composantes du SVPP requièrent la participation de divers acteurs, dont les rôles sont clairement déterminés. Au centre du dispositif, se trouvent les éleveurs autour desquels gravitent toutes les composantes. Par ailleurs, le projet d'appui, en tant que bailleur intervient de manière transversale dans les trois composantes.

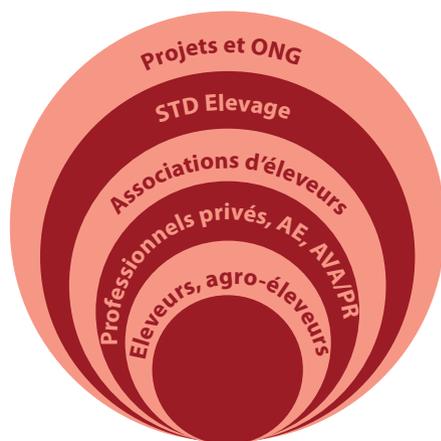


Figure 2 : Les différents acteurs du SVPP

Éleveurs

La communauté des éleveurs, bien que bénéficiaire directe, a un rôle actif à jouer dans le fonctionnement du SVPP. Il importe qu'elle participe à l'information et à la sensibilisation, soutienne les AE qu'elle sélectionne et accepte de payer comptant pour les soins et les médicaments délivrés à leurs animaux. Ils doivent aussi appliquer progressivement les conseils qui leur sont donnés en santé animale et entretenir les parcs de contention en veillant à leur fonctionnalité.

Acteurs de la composante pratique

- Une clinique vétérinaire rurale (CVR), dirigée par un vétérinaire privé. La CVR est en fait une clinique adaptée aux conditions locales et aux besoins du terrain. Le vétérinaire privé est responsable du réseau de santé animale de proximité (CVR et réseau d'AE). Il dirige et gère la CVR, assure l'encadrement, le suivi, la formation et l'approvisionnement en intrants vétérinaires des AE. Il réalise les soins et les opérations qui sortent du champ de

compétences des AE. Il assure le suivi zootechnique et sanitaire dans sa zone d'intervention. Pour ce faire, il peut être épaulé par un ou plusieurs adjoints (pour les aspects techniques, de gestion, etc.). Il est le responsable technique des AE et des actes qu'ils posent.

- **Un réseau d'auxiliaires d'élevage (AE).** L'AE est un agent de terrain sélectionné par sa communauté. Il assure les soins de base et donne des conseils en élevage aux éleveurs. Il est donc chargé de vulgariser certaines techniques et conduites d'élevage afin d'optimiser les productions animales. Comme agent de relais, il joue un rôle important dans l'épidémiologie. Au Niger, en plus des AE, le réseau comprend aussi des volontaires d'élevage (VE) qui étaient auparavant auxiliaires ou pas et qui ont été formés pendant 6 mois à l'école des volontaires de Maradi. Ces acteurs travaillent sous le contrôle et la responsabilité du responsable de la CVR.

Le projet d'appui joue un rôle capital dans la mise en place de la composante pratique et le renforcement de capacités de ses acteurs, à travers des formations et un suivi-encadrement régulier.

Les vétérinaires privés et les AE/VE sont les acteurs principaux et incontournables de la composante pratique. Jusqu'en 2011, les AE étaient utilisés aussi bien par les services publics que privés mais n'étaient pas officiellement reconnus par les textes juridiques. Le nouveau décret n° 2011-618/MEL du 25 Novembre 2011 portant réglementation de la profession vétérinaire autorise l'exercice de cette profession par les AE (article 6) et définit leurs actes d'intervention (article 12).

- **Structures locales d'approvisionnement et de commercialisation de produits vétérinaires.** Il peut s'agir de dépôts vétérinaires (tenus par des techniciens privés mais qui collaborent avec la CVR), de sites de réapprovisionnement (sites où des AE disposent de stocks supplémentaires de produits afin de réapprovisionner leurs collègues qui sont à quelques km de rayon d'eux), de boutiques d'intrants (BI avec au moins des produits vétérinaires, tenus par des AE). Ils rapprochent le service en assurant l'approvisionnement des AE satellites mais aussi des prestations de proximité au profit des éleveurs (soins, vente de produits vétérinaires...).

A Dakoro, au vu des exigences d'un encadrement plus rapproché des éleveurs des espèces à cycle court (qui sont le plus souvent des femmes), d'autres acteurs ont été formés et intégrés dans la composante pratique :

- **Animatrices villageoises en aviculture et en élevage de petits ruminants (AVA/PR).** Ce sont des femmes formées aux soins de base des volailles et petits ruminants. Elles sont d'un cran en dessous des AE mais sont connectées à leur réseau et prodiguent, en plus des soins, des conseils aux femmes éleveuses.

La fonctionnalité des AE dépend largement des possibilités de réapprovisionnement rentable en médicaments vétérinaires. D'où la nécessité d'appuyer la structuration de la filière locale d'approvisionnement tout en veillant à garder un prix raisonnable du médicament auprès de l'éleveur. L'expérience à Dakoro a montré que les recettes générées par les dépôts vétérinaires ne permettent pas toujours de couvrir toutes les charges de fonctionnement des gérants de niveau technicien. Dans les zones reculées, il est donc souvent préférable de créer une boutique d'intrants ou un site de réapprovisionnement. Toutefois, ces BI ou sites de réapprovisionnement doivent être suivis de manière régulière afin d'assurer un respect strict des bons principes de gestion.



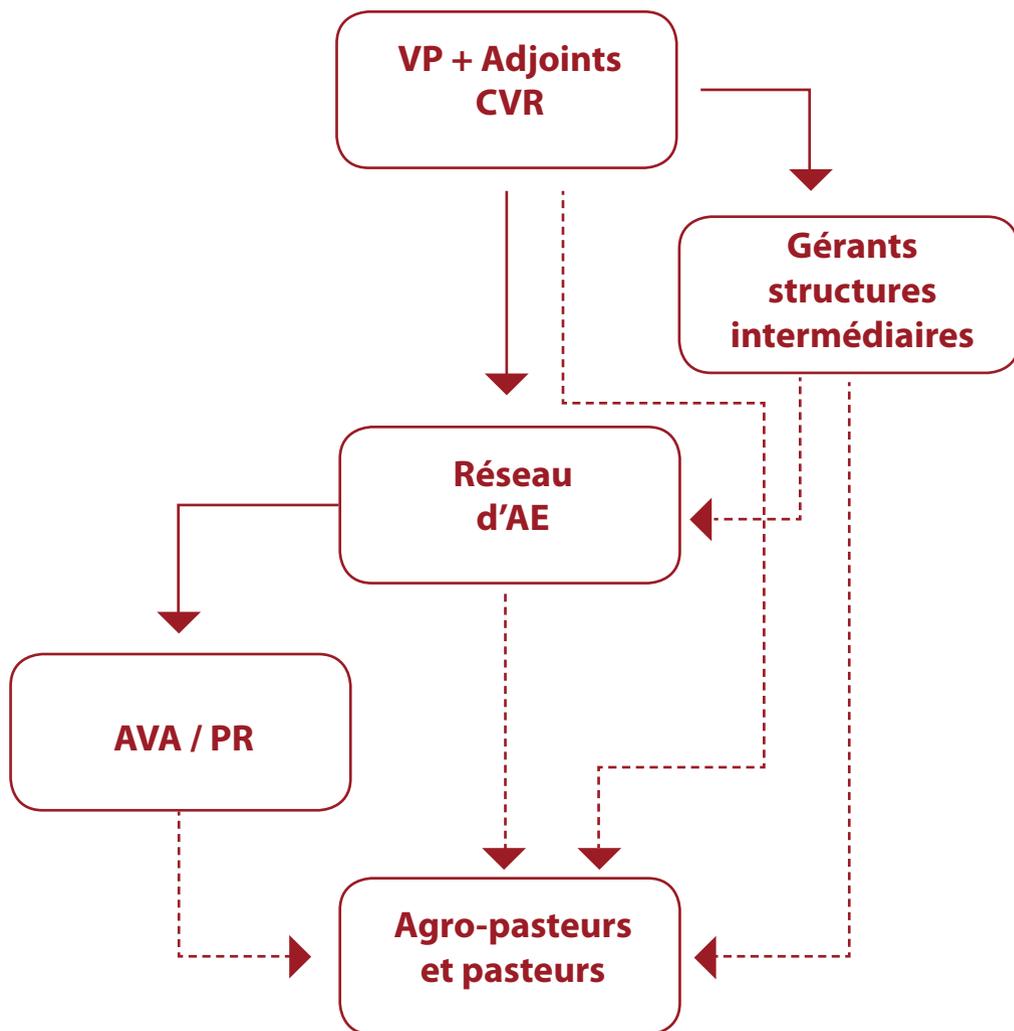


Figure 3 : Les différents acteurs de la composante pratique

Les différents acteurs de la composante pratique doivent travailler en parfaite harmonie. D'où la nécessité de stimuler la signature de convention de collaboration entre le vétérinaire privé et les AE. Des liens commerciaux doivent aussi unir le vétérinaire privé et les gérants privés des dépôts ou BI.

Une convention de collaboration lie le vétérinaire privé et certains dépôts et BI des 2 départements. La CVR leur fournit du matériel ou des produits vétérinaires à des prix préférentiels et les gérants de ces structures se réapprovisionnent exclusivement à son niveau, tant que les produits sont disponibles. Les vétérinaires privés apportent un appui technique aux gérants et les utilisent pour certaines prestations (campagnes de vaccination, suivi sanitaire et zootechnique lors d'une opération de recheptelisation...).

Acteurs de la composante sensibilisation

Elle regroupe les acteurs principaux intervenant directement dans la mise en place des SVPP :

- **Le projet d'appui** participe fortement à la sensibilisation et renforce les capacités des principaux acteurs de la composante. L'objectif est qu'à terme ces acteurs s'approprient les actions et appuis mis en œuvre par le projet et les pérennisent.
- **Les associations d'éleveurs** sensibilisent les éleveurs à la santé animale et aux techniques améliorées d'élevage. Elles servent aussi de relais entre la composante pratique et les éleveurs en général, pour les échanges d'information.
- **Les communes**, dans le cadre de la décentralisation, ont un rôle très important à jouer dans toutes les actions de développement. Elles doivent promouvoir le développement de l'élevage, au vu de la contribution de ce secteur aux recettes des collectivités locales. A cet effet, elles doivent appuyer toutes les actions de sensibilisation dans ce secteur.
- **Les services techniques centraux et déconcentrés de l'élevage** doivent sensibiliser les éleveurs sur le processus de privatisation en cours avec le désengagement de l'Etat et le recouvrement des coûts des soins vétérinaires. Ils doivent aussi amener les éleveurs à adhérer aux actions en santé animale (prophylaxie, soins...).
- **Les chefferies traditionnelles** jouent un très grand rôle dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés. Elles contribuent fortement à sensibiliser les membres de leurs communautés sur la santé animale et sur l'utilisation des services du SVPP. Elles jouent aussi un grand rôle dans le plaidoyer auprès des autorités administratives locales.

L'identification des acteurs locaux (associations d'éleveurs, chefferies traditionnelles) devant collaborer avec le projet d'appui doit être la plus objective possible. Celle-ci doit se faire sur la base de la représentativité, de la présence sur le terrain, de l'influence sur les communautés cibles et sur le dynamisme de ces acteurs.



Acteurs de la composante contrôle



Dans le cadre du SVPP, le contrôle des services offerts est exercé indépendamment par différents acteurs :

- **L'Etat** exerce son rôle régalien de suivi et contrôle par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'élevage, appuyés par le projet d'appui et/ou les communes. Ces services contrôlent le respect de la loi et la qualité du service offert par les acteurs de la santé animale, et notamment par le vétérinaire privé et les AE du SVPP. On parle de contrôle externe. Dans le cadre du suivi des activités par l'autorité hiérarchique, le vétérinaire privé est tenu de remettre des rapports d'activités par voie hiérarchique à la Direction Départementale en charge de l'élevage, sur une base semestrielle voire plus régulière en cas d'octroi d'un mandat sanitaire. En plus de cela, les services déconcentrés assurent l'inspection sanitaire et toutes les activités liées à l'épidémiologie.
- **Les associations d'éleveurs** servent d'interface entre les éleveurs et les services publics et privés. Elles doivent veiller à la qualité des prestations des AE dans le respect de la législation en vigueur. Elles contrôlent et suivent sur le plan social les AE. En cas de violation de certains principes (mauvaise gestion des stocks, arnaque, prix trop élevés, utilisation de produits non conformes...), elles peuvent dénoncer l'AE au Responsable de la CVR et aux leaders de la communauté. Dans ce cas, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'AE du réseau. Elles garantissent la légitimité et la crédibilité des AE.
- **Le projet d'appui** contrôle la bonne gestion de la CVR par le vétérinaire privé et la qualité des prestations des AE. On parle de contrôle interne.
- **Le vétérinaire** contrôle la qualité des prestations des AE et de ses adjoints.
- **L'Ordre National des Vétérinaires du Niger (ONVN)** veille au respect des principes déontologiques dans le cadre de la profession vétérinaire

Dans un contexte où les moyens de l'Etat sont limités, le projet doit appuyer les services déconcentrés de l'élevage, sur les plans financier et logistique, pour garantir une bonne exécution du contrôle régalien. A terme, avec la décentralisation, et vu la contribution de l'élevage dans le budget des collectivités, les communes devront prendre le relais, via les fiches d'opération (planification et budgétisation des activités des communes). Le projet doit donc sensibiliser l'Etat à la nécessité d'investir dans le contrôle de la santé animale.

Schéma d'intervention

Le schéma d'intervention du SVPP (Cf. Figure 4) vise à développer un système fiable et performant en vue d'autonomiser les prestataires privés vétérinaires. L'approche se veut, en permanence, basée sur la pérennisation du système, la participation effective des acteurs et la sensibilisation soutenue des éleveurs.

Dans ce schéma, l'éleveur constitue le maillon de base. Il est à la fois celui qui déclenche la transmission d'information pour avertir ou signaler un problème et celui qui décide en dernier ressort de l'application d'un traitement ou non aux animaux.

Autour de lui gravitent tous les autres acteurs qui ont des relations techniques et/ou partenariales. Les projets et ONG peuvent, pour leur part, apporter des appuis financiers, matériels, logistiques et humains, à différentes étapes du processus d'implantation, de viabilisation et de pérennisation du SVPP.

Le projet de mise en œuvre assure l'aspect organisationnel des acteurs ainsi que des activités à mener.

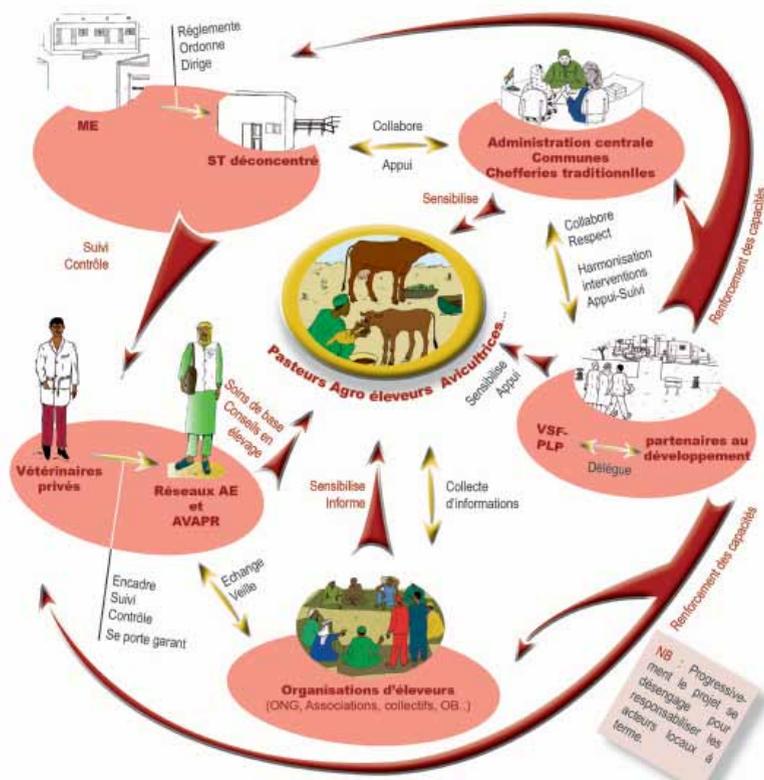


Figure 4 : Schéma d'intervention durant la mise en œuvre du projet d'appui

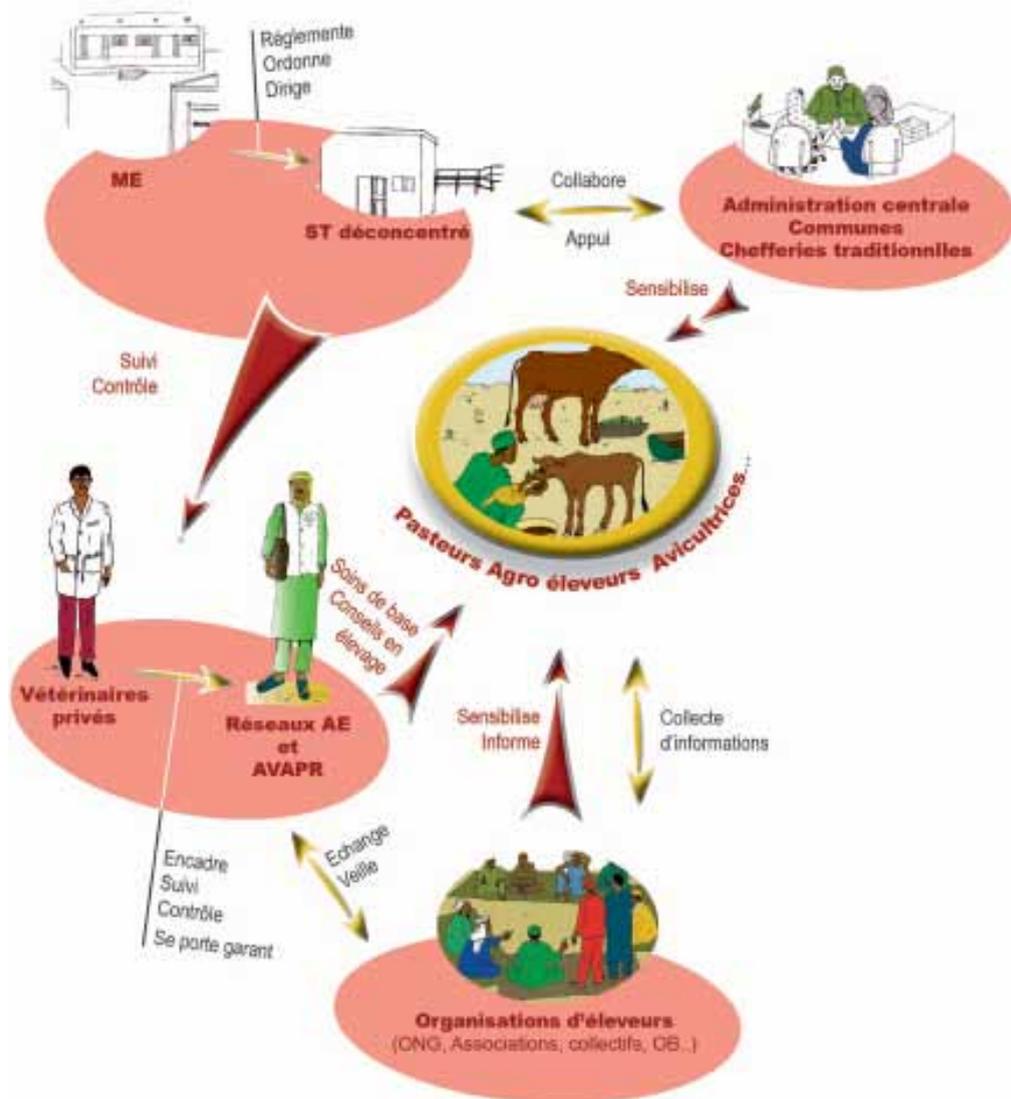


Figure 5 : Schéma d'intervention à la fin du projet d'appui

A la fin du projet, il ne restera que les autres acteurs (vétérinaire privé et réseau AE, organisation d'éleveurs, STD, communes...) qui doivent assurer la pérennisation des actions, d'où la nécessité de les renforcer durant la phase de mise en œuvre.



2

Etapas preparatoires de la mise en œuvre

- Analyse de la problématique de santé animale dans la région
- Atelier de concertation des différents acteurs

Analyse de la problématique de santé animale dans la région

Avant d'installer un SVPP dans une zone, les opportunités et les menaces relatives à un tel projet doivent être analysées de manière participative, en collaboration avec les bénéficiaires, les autorités locales et les services techniques. Cette analyse peut se faire à travers une étude diagnostique.

Les opportunités de la zone sont déterminées par :

- Les besoins et les préoccupations de la population en matière d'élevage
- son cheptel (taille et type),
- les problèmes importants de santé animale auxquels le SVPP peut répondre,
- les caractéristiques de sa population (densité, connaissances, importance de l'élevage),
- la présence éventuelle des acteurs de la santé animale (auxiliaires d'élevage, services vétérinaires publics, structures vétérinaires, BI, projets d'élevage...)
- son dynamisme économique et celui du secteur élevage en particulier,
- sa vie associative et institutionnelle (force et dynamisme des associations d'éleveurs, implication des projets et ONG de développement partenaires et synergies envisageables, des communes, des services techniques, bonne disposition des autorités de la zone...).



Les menaces d'une zone sont souvent liées à :

- la faible sensibilisation / conscientisation des éleveurs aux aspects liés à la santé animale,
- la présence d'une concurrence déloyale (marché informel, colporteurs, certains agents des services de l'État ne respectant pas les textes réglementaires, les projets intervenant en santé animale sans impliquer les vétérinaires privés...),
- l'insuffisance des infrastructures (réseaux de transport et d'approvisionnement en intrants vétérinaires, parcs de vaccination...).



Le contexte détermine l'ampleur des investissements et des efforts que les acteurs devront consentir pour l'installation et la pérennisation du SVPP. Cette analyse doit donc conduire à une réflexion participative sur les moyens de créer une offre de services pérenne.

Atelier de concertation des différents acteurs



L'atelier de concertation réunit les principaux acteurs à savoir les services centraux et / ou déconcentrés de l'élevage, les préfectures et communes de la zone concernée, les associations d'éleveurs, les leaders traditionnels, les ONG actives dans la zone, les prestataires vétérinaires privés, l'ONVN et autres intervenants. Cet atelier permet d'élaborer les stratégies de mise en place et de pérennisation du dispositif envisagé et d'initier un cadre d'échanges entre les différents acteurs de la zone.

Dans un pays où le SVPP est encore inconnu, l'atelier permet ainsi de :

- informer / ré-informer tous les acteurs sur la politique nationale de santé animale (réglementation, mandat sanitaire, privatisation, contrôle, etc.).
- définir, en lien avec la réglementation en vigueur, les rôles et relations partenariales des acteurs de la santé animale,
- définir les critères de sélection des futurs membres du dispositif,
- définir les futurs sites AE
- déterminer les mécanismes d'encadrement des AE
- identifier les principales contraintes sanitaires de la zone et élaborer un calendrier de prophylaxie
- initier un cadre d'échanges et de suivi des actions.

Si des services sont déjà installés dans un pays, ces différents points sont juste contextualisés ou adaptés dans les nouvelles zones d'installation de SVPP.

L'implication dès le début de tous les acteurs avec une précision de leurs différents rôles est fondamentale pour la réussite de l'implantation et de la pérennisation du SVPP. Ce n'est pas tant le cadre formel qui importe mais plutôt les réunions et échanges entre acteurs.



3

Mise en place de la composante pratique

- Sélection des acteurs de la composante pratique
- Appuis de la composante pratique
- Mode de remuneration des acteurs de la composante pratique
- Développement d'un circuit d'approvisionnement fiable
- Gestion des activités de la CVR et du réseau d'AE
- Principes de gestion à respecter
- Appui à l'organisation des acteurs de la composante pratique

Sélection des acteurs de la composante pratique

La procédure et les critères de sélection du vétérinaire et des AE doivent être clairement définis, afin de ne pas laisser de place à l'arbitraire.

Sélection du vétérinaire

Dans une zone où il n'existe pas de vétérinaire privé installé, la sélection de ce dernier doit suivre une procédure stricte. Tout d'abord, un appel à candidatures doit être diffusé dans la presse écrite et orale et affiché au niveau du projet, des services départementaux et régionaux de l'élevage et du siège des principaux partenaires. Puis les candidats présélectionnés sur dossier doivent être soumis à des tests pratiques et/ou à des entretiens, pour déterminer celui dont le profil est le plus adapté.

La sélection doit être effectuée par les techniciens du projet avec des représentants des services techniques déconcentrés (niveau régional) du ministère de tutelle, de l'ONVN et de l'association des vétérinaires privés. Cette sélection doit se faire avant l'atelier de concertation afin que le vétérinaire privé puisse participer à la validation des critères de sélection des AE et des sites.

Les critères de sélection du vétérinaire privé sont :

- **son vécu** : âge, expérience professionnelle, expérience en gestion, expérience de la vie rurale
- **son origine** : région de naissance, ethnie,
- **sa faculté d'adaptation** : connaissance de la zone, maîtrise des langues locales, santé physique, relations, caractère, permis de conduire
- **sa stabilité** : motivation, moralité, moyens financiers, réputation, situation familiale
- **son esprit entrepreneurial** : la motivation à être son propre chef est un atout.

Après la sélection, le projet informe officiellement les principaux acteurs (autorités administratives et coutumières, projets, services techniques, ministère de tutelle...) du choix qui a été fait.

Au démarrage du partenariat, un protocole d'accord (PA) qui définit l'objet ainsi que les engagements des deux parties est signé entre le vétérinaire et le projet d'installation du SVPP. Ce protocole doit être adapté au contexte.

Dans une zone où il existe déjà un vétérinaire installé avec une autorisation d'exercer, celui-ci est coopté.

Au-delà des connaissances techniques et organisationnelles, il importe de tester les capacités humaines et managériales des candidats, ainsi que leur volonté. Le SVPP ne peut fonctionner que si le vétérinaire entretient de bonnes relations avec les éleveurs, les AE, ses adjoints et ses partenaires et se donne à fond, par vocation ou par ambition.

Sélection des adjoints

Le vétérinaire privé a besoin d'adjoints pour l'aider à suivre et renforcer les AE. Ils l'aident aussi dans la gestion de la clinique et dans l'exécution de certaines prestations. Le nombre d'adjoints dépend surtout de l'intensité des activités et des capacités financières de la CVR. Idéalement, l'adjoint doit avoir un niveau de technicien en élevage. Dans ce cas, sa sélection suit idéalement la même logique que celle du vétérinaire privé. Dans le cas contraire, il peut être un AE expérimenté ou un VE que le vétérinaire privé coopte.

Le recrutement et la fidélisation des adjoints de niveau technicien ne sont pas aisés. Les techniciens préfèrent souvent rester dans les grandes villes ou sont attirés par la fonction publique. De plus, il est difficile de rentabiliser leur poste.

Il faut donc mener des actions de plaidoyer / lobbying (service civique ou offre de stage) envers les techniciens pour les amener à s'intéresser au secteur privé et de préférence les rémunérer à l'acte. A long terme, l'objectif est de développer une véritable insertion des techniciens dans le système de santé animale en milieu rural.

Sélection des sites et des AE

La sélection des sites doit suivre un certain nombre de critères (Cf Annexe 1).

En général, le nombre d'AE à mettre en place dépend de la taille du département, du système d'élevage, de la présence des animaux (effectif recensé + transhumant), de la dispersion de la population et de la rentabilité de l'activité. Dans les zones agropastorales, le rayon couvert par un AE doit se situer entre 7 et 15 km. Dans les zones pastorales le rayon sera plus long, tandis que dans les zones agricoles, il sera plus court.

Dans tous les cas, le nombre d'AE doit être raisonnable, afin de faciliter leur encadrement et leur suivi, mais aussi pour éviter que leurs interventions se chevauchent.

Les auxiliaires d'élevage étant des agents communautaires, leur sélection est effectuée de manière participative au niveau de chaque communauté, village ou campement. Elle implique la communauté, le projet d'appui, les services techniques de l'élevage, et éventuellement, les communes et les associations d'éleveurs les plus dynamiques de la zone.

Les critères de sélection sont validés lors de l'atelier de concertation et présentés aux membres de la communauté ou à l'assemblée villageoise lors du choix des AE. En l'absence d'atelier de concertation, ces critères peuvent être amendés lors de cette rencontre pour être adaptés au contexte. Le but de cette approche est que chaque communauté choisisse son auxiliaire sur la base de critères élaborés en commun et clairement définis et non de façon arbitraire. Les critères de base de sélection des AE sont présentés en annexe 1.

La sélection des AE doit être objective et loin de toute pression des leaders de la zone. Idéalement ils doivent être lettrés afin de pouvoir exploiter les documents mis à leur disposition mais auront tendance à chercher des emplois plus rémunérateurs. Les AE ne sont pas des employés des vétérinaires privés mais plutôt des collaborateurs. Une convention matérialise cette collaboration.

Les appuis à la composante pratique

Outre le manque de suivi-contrôle, une cause importante de l'échec des structures vétérinaires privées en Afrique est l'absence de matériels techniques et logistiques adaptés dans les zones vastes ou enclavées ou la faiblesse des capacités techniques, financières ou de gestion des entrepreneurs.

Les appuis à la composante pratique du SVPP visent à lever certaines de ces difficultés et à garantir la viabilité du service. Pour ce faire, les besoins en appui doivent être évalués lors de la formulation du projet ou exprimés par les acteurs eux-mêmes. Ils sont généralement importants au démarrage du SVPP et dégressifs à l'approche du désengagement du projet.

Suite au PA, un protocole d'appui et de remboursement doit également être signé entre le projet et le vétérinaire privé. Ce protocole définit les appuis apportés, les modalités de remboursement et les engagements des différentes parties. Pour garantir la viabilité du service, l'échéancier de remboursement est calqué sur la durée de vie ou la dépréciation du matériel. Un différé de remboursement d'un an est généralement accordé. Enfin, tout nouvel appui doit faire l'objet d'un avenant.

Le tableau ci-dessous présente les modalités d'appui de la composante pratique.

Tableau 1 : Modalités d'appui des acteurs de la composante pratique

Intitulé	Modalités de financement
Equipement de la CVR (matériel vétérinaire, froid...)	Préfinancement du projet et remboursement à 100% par la CVR
Appui en logistique (véhicule, motos)	Préfinancement du projet et remboursement à 100% par la CVR
Outils de promotion de la CVR (autocollants, badge, blouses...)	100 % à la charge du projet et non remboursable
Fonds de roulement initial (produits vétérinaires)	Contribution de 50% du projet et 50% de la CVR
Formation du Responsable de la CVR	100 % à la charge du projet et non remboursable
Appui financier dégressif (fonctionnement et prise en charge initiale)	100 % à la charge du projet et non remboursable
Equipement des auxiliaires d'élevage (petit matériel)	Préfinancement du projet et remboursement de 50% (25% par la CVR et 25% par l'AE)
Formation des auxiliaires d'élevage	100 % à la charge du projet et non remboursable
Fonds de roulement des AE	100% à la charge de la CVR sur le fonds de roulement initial. Les AE remboursent ce fonds à 100%.
Encadrement des AE par le projet	100 % à la charge du projet et non remboursable
Suivi conseil par le projet au profit de la CVR	100 % à la charge du projet et non remboursable
Contrôle de la CVR et du réseau AE par le projet	100 % à la charge du projet et non remboursable
Sensibilisation des éleveurs par le projet	100 % à la charge du projet et non remboursable

Tous les appuis directs par le projet et remboursables sont idéalement faits sans intérêts. La flexibilité du remboursement par le vétérinaire est une condition sine qua non à la réussite du SVPP. En effet, au démarrage, la marge bénéficiaire est faible et souvent perturbée par des contraintes extérieures indépendantes du système (sécheresse, redevances impayées...) alors que l'activité économique ne s'est pas encore suffisamment implantée. Pour faciliter une meilleure gestion des crédits et alléger la tâche au projet, ce dernier peut faire appel à des institutions de micro-finance (IMF) ou des banques. Dans ce cas, des dispositions doivent être prises (fonds de garantie, réduction des taux d'intérêts...) afin que les procédures de remboursement ne nuisent pas à la viabilité du service mis en place.

Appui à la CVR et au vétérinaire privé

A l'installation, le vétérinaire privé a besoin d'appuis financiers, techniques et méthodologiques.

Appuis préalables à l'installation

Après la sélection, le vétérinaire privé est informé sur l'approche SVPP afin qu'il se l'approprie. A cet effet, les documents de capitalisation disponibles ainsi que les réglementations en santé animale sont mises à sa disposition. Le projet l'appuie aussi pour l'obtention de l'autorisation d'exercice et du mandat sanitaire. Dans le cas d'un financement partiel par le projet, ce dernier aide le vétérinaire privé à élaborer des dossiers administratifs et financiers afin d'obtenir des lignes de crédits. Idéalement, dès le départ, le vétérinaire privé doit constituer un budget ou un compte d'exploitation prévisionnel, afin de déterminer sa marge prévisionnelle et le remboursement de ses investissements.

Il doit ainsi mettre en place, avec l'appui du projet, un système de gestion comptable et financière simple, afin de pouvoir apprécier la rentabilité de la structure. Il doit aussi faire les démarches nécessaires afin de donner à la CVR un statut officiel.

Au vu des conditions de démarrage souvent difficiles de toute entreprise privée, particulièrement dans le domaine vétérinaire, le projet peut prévoir un appui financier dégressif non remboursable à la CVR. Ceci permet de prendre en charge les dépenses de fonctionnement, notamment de suivi-encadrement des AE, le temps que la CVR génère des recettes conséquentes.

Appuis directs à l'installation

L'appui à l'installation permet à la CVR d'effectuer les investissements matériels nécessaires au démarrage de son activité. Il englobe les aides à :

- la construction / location et à l'équipement du local,
- l'acquisition de matériels et de biens logistiques (matériel technique, de froid, moyens de déplacement, etc.),
- la mise en place d'un stock initial de produits...

Pour une bonne visibilité et pour donner plus de crédit à la structure, la CVR doit disposer d'un local approprié avec un bon emplacement. Ce local peut être acquis avec l'appui du projet si les fonds sont disponibles. Dans le cas contraire, le vétérinaire privé devra louer un local en attendant de pouvoir en acquérir un.

Les communes peuvent être sollicitées pour la mise à disposition de terrain, moyennant un acte de cession pour une durée déterminée.

A terme, il importe que le vétérinaire dispose de son propre local et de son propre terrain (avec titre foncier).

Appuis techniques et méthodologiques

Pour renforcer les capacités techniques du vétérinaire privé et de ses adjoints afin de les rendre plus professionnels, d'importants efforts doivent être consentis en termes de formation.

Les formations dont les vétérinaires privés et leurs adjoints peuvent bénéficier sont d'ordre managérial et technique. Plusieurs thèmes de formation sont disponibles et le choix doit être fait selon les besoins.

- **les formations relatives à la gestion d'entreprise** : informatique, comptabilité, marketing et communication, gestion des conflits, gestion des ressources humaines, techniques de négociation et élaboration de contrats de prestation de service, montage de dossiers de financement etc.
- **les formations techniques** : les pathologies émergentes, pratiques chirurgicales, suivi sanitaire et zooteknique, techniques de prélèvement et de diagnostic, alimentation animale, épidémiosurveillance etc.

En plus de ces formations, le vétérinaire privé bénéficie d'un encadrement du projet d'appui sur le plan technique et comptable.



Les thèmes de formation ne doivent pas être imposés par le projet, mais être choisis d'un commun accord avec les personnes concernées, suite à un diagnostic participatif des besoins. Néanmoins, la maîtrise de l'outil informatique et de certains principes en gestion est fondamentale. Les interventions chirurgicales ne sont pas rentables en milieu rural, mais sont importantes pour gagner la confiance des éleveurs et les fidéliser.

Des appuis méthodologiques sont aussi apportés au vétérinaire privé et portent sur :

- la détermination des différents besoins (matériel, fonds de roulement...)
- l'élaboration de documents techniques, de collaboration (convention, contrat) ou de rapportage
- l'établissement d'une politique de prix
- la planification et l'organisation de certaines activités (campagnes de vaccination, suivi zooteknique et sanitaire lors d'opérations de recheptelisation, formations, etc.)

Un appui continu important est la mise en relation du vétérinaire privé avec différents acteurs (projets, fournisseurs d'intrants...) intervenant dans le domaine de l'élevage en général et de la santé animale en particulier. Ceci permet d'étoffer « son carnet d'adresses » et de faciliter ses différentes tractations.

Tout au long de la mise en œuvre du projet, l'appui conseil du projet au responsable du SVPPP est essentiel, notamment concernant la relecture et la validation de documents destinés à être diffusés. Le projet doit servir d'assurance qualité au SVPPP, de façon à nouer des relations de confiance entre le SVPPP et ses partenaires.

Appui aux auxiliaires d'élevage

Au-delà de l'aide apportée à la sélection des auxiliaires d'élevage, le projet doit assurer leur formation et leur recyclage gratuits, leur mise en réseau et leur fournir le matériel nécessaire au démarrage de leur activité.

Formations et recyclages

Les formations des AE sont basées sur l'ingénierie de la formation développée par VSF-Belgique et ses partenaires (Karkara, CESA0-PRN) et qui a été adaptée au fil des années. Elle porte sur (i) la démarche, (ii) le contenu, (iii) le déroulement, (iv) l'harmonisation de la formation des AE.

La démarche

Au démarrage de la mise en place d'un SVPP, la démarche à suivre pour la formation des AE se résume en quelques points dont les principaux sont :

- L'identification, de manière participative, des thèmes de formation
- L'élaboration des termes de référence de la formation
- L'identification du formateur et la rédaction éventuelle du contrat de prestation de services entre le formateur et le projet
- La conception – élaboration des modules de formation
- L'exécution et l'évaluation de la formation.

Le contenu de la formation

Le contenu de la formation est généralement validé lors de l'atelier de concertation (dans les zones sans expérience en SVPP), mais peut être revu lors de la mise en place des AE, en fonction de l'évolution du contexte ou de leur expérience. Cette formation peut être assurée par des ressources internes au projet ou un prestataire.

Pour le Niger, les formations sont modulaires et différents modules ont été testés et adaptés depuis 2003. Ces modules sont au nombre de 10 et sont dispensés en 6 séances (Cf annexe 2). La formation de base porte sur 7 modules (5 en santé animale, 1 en GERME et 1 en technique de sensibilisation). Les trois autres modules sont optionnels (complémentation stratégique, conduite du troupeau, aviculture).

Le déroulement de la formation et des recyclages

Le déroulement de la formation doit respecter les principes suivants :

- Dispenser des enseignements théoriques en langue locale de la zone
- Organiser des travaux pratiques pour chaque module de formation dispensé
- Former les AE en plusieurs séances successives à intervalle régulier (intervalle minimal d'un mois).
- Fixer la durée de chaque séance de formation à une semaine maximum.
- Impliquer pleinement le service technique déconcentré de l'élevage.



Le mode de formation doit être adapté à des personnes bien souvent dépourvues d'éducation formelle, analphabètes, qui ne sont pas habituées à rester longuement assises et concentrées sur un discours. Les formateurs doivent donc être des professionnels formés en techniques d'enseignement participatif et disposer d'un matériel et d'un manuel de formation bien conçu. Au-delà des enseignements théoriques, la formation doit notamment inclure une part importante de travaux pratiques. Chaque point théorique doit faire l'objet d'une séance pratique.

Sur le plan organisationnel, il faut veiller à faire coïncider le calendrier de formation avec celui des auxiliaires. A cet effet, il faudra éviter le plus possible, les formations en saison des pluies ou en période de récoltes.

A la fin des formations, des séances de recyclage doivent être programmées. Elles permettent de renforcer les connaissances des AE.

Après le retrait du projet, le vétérinaire privé n'aura pas les moyens d'assurer des formations régulières aux AE. Par conséquent, il faut encourager l'apprentissage horizontal entre les anciens et les nouveaux AE, combiné au suivi-encadrement des AE par le vétérinaire.

L'harmonisation des programmes de formation

Pour éviter la diversité des programmes de formation et la variabilité des niveaux de compétence et de capacité, il est nécessaire d'harmoniser le contenu de la formation des AE ainsi que les techniques de formation. Au Niger, tous les AE des SVPP ont pratiquement suivi les mêmes modules. L'idéal étant d'homologuer à terme, tout le processus de formation (formation des formateurs, manuel du formateur, guide de l'auxiliaire d'élevage...). Cette homologation renforcera l'harmonisation et permettra de s'assurer du bon déroulement de la formation, de la conformité des thèmes enseignés et des méthodes employées, et de la bonne acquisition des compétences par les futurs AE.

Appui en matériel et fonds de roulement en produits vétérinaires

Suite à sa formation, chaque AE se voit remettre son équipement, composé d'un guide (module illustré traitant des différentes thématiques), un kit d'AE (seringue automatique, seringue plexis ou jetable, aiguilles, pinces hémostatiques, ciseaux,...) dont le contenu est très variable selon le niveau de maîtrise des AE. Cette dotation en matériel est faite de manière progressive selon l'évolution des formations et le niveau de maîtrise des AE. Un fonds de roulement en médicaments vétérinaires remboursable à 100% est aussi donné par le vétérinaire privé aux AE. Le montant de ce fonds peut varier de 30.000 FCFA à 100.000 FCFA selon le dynamisme de l'AE, sa probité et son éloignement des sources de réapprovisionnement (CVR ou dépôts intermédiaires).

Le montant du fonds de roulement disponible au niveau des AE est très variable en fonction des saisons. En basse saison (de mars à juin, pendant la saison sèche chaude), surtout en zone pastorale, les AE orientent très souvent leur fonds de roulement vers d'autres activités plus porteuses. En haute saison, ils le reconstituent afin d'être opérationnels. Toutefois, ils doivent disposer d'un minimum de fonds en permanence.

Les AE sont souvent amenés à parcourir de grandes distances. Ainsi, pour améliorer leur fonctionnement et par conséquent la rentabilité de leurs activités, des moyens de déplacement (dromadaire, cheval ou moto) peuvent être mis à leur disposition. Le type de moyens de déplacement sera adapté au contexte et l'appui est remboursable à 50%. Toutefois, on constate que les AE ont généralement des difficultés à les rembourser. Par conséquent, ce type d'aide ne doit être accordé qu'aux plus performants d'entre eux.



Le contenu des kits fournis aux AE doit être adapté à leurs compétences et à leurs performances. La fourniture de kits standard n'est donc pas recommandée. Elle est source de dépenses inutiles et de gaspillage de produits.

Par ailleurs, bien que le fonds de roulement fourni aux AE par le vétérinaire privé soit entièrement remboursable, l'objectif n'est pas d'arriver à zéro crédit, mais de faire tourner le fonds de roulement. De la sorte, les AE restent liés au vétérinaire privé, qui de ce fait contrôle plus facilement leurs activités.

Suivi-encadrement des AE

Dans le cadre du renforcement des capacités des AE, les notions de suivi et encadrement ont été développées et un guide ainsi que des fiches d'encadrement ont été élaborés (Cf annexe 3 et 4). Ce suivi-encadrement est fait aussi bien par le projet que le vétérinaire ou ses adjoints et au moins une fois par trimestre.

Le tableau ci-dessous donne une définition des notions de suivi et d'encadrement.

Tableau 2 : Définition des notions de suivi-encadrement

Notions	Définitions
Suivi	La définition de la notion de suivi fait appel à 3 paramètres : <ul style="list-style-type: none">➤ Le temps (le suivi est continu dans le temps, pas ponctuel comme une évaluation)➤ La qualité (le suivi doit être de qualité, rigoureux, exécuté avec un maximum de sérieux quelle que soit la personne chargée de le conduire)➤ Le contrôle (importance de la notion de hiérarchie, se montrer capable de s'imposer et donc ce n'est pas à n'importe qui de le faire)
Encadrement	L'encadrement est plus dense et important que le suivi dans le sens où il permet d'aller au-delà des constats. Les solutions sont apportées aux constats, des mesures sont prises sur le tas. Encadrer c'est : <ul style="list-style-type: none">➤ Diriger➤ Former➤ Contrôler➤ Orienter

Bien que laborieux et coûteux pour le vétérinaire privé en raison des déplacements occasionnés, l'encadrement des AE est un investissement crucial pour des prestations de qualité et la rentabilité, voire la survie de la CVR et du réseau d'AE. En effet, les visites de terrain renforcent la relation de confiance entre l'AE et le vétérinaire et le statut de l'AE auprès de sa communauté. Elles permettent également de voir évoluer l'AE dans son environnement de travail, d'appréhender ses points forts, ses points faibles et ses difficultés et donc de mettre en place un appui personnalisé en fonction de ses besoins et de son potentiel. En outre, l'encadrement permet de mieux harmoniser les compétences des différents AE. L'encadrement doit être mené de manière intense au démarrage des activités de l'AE (au moins une fois par mois) et diminuer d'intensité par la suite (1 fois par trimestre à 1 fois par semestre), en fonction du niveau de maîtrise constaté.

Afin d'améliorer la rentabilité des visites aux AE par le vétérinaire privé, l'encadrement doit être combiné à d'autres missions, telles que le réapprovisionnement des AE, une opération de sensibilisation (visite à un chef de village, visite d'un marché à bétail), une intervention technique etc.

Mode de rémunération des acteurs de la composante pratique

Le vétérinaire se rémunère sur les ventes des produits et les prestations vétérinaires. Cette rémunération doit se faire sur une base raisonnable qui tient compte du bénéfice attendu des activités de la CVR. Il doit tenir compte du coût moyen de la vie dans la zone et respecter les bons principes de gestion, notamment la rentabilité de l'entreprise.

Les AE ne sont pas des salariés mais se rémunèrent également sur les bénéfices issus des ventes des produits et les prestations propres ou en collaboration avec le vétérinaire privé (campagnes de vaccination, suivi zootechnique et sanitaire...). A terme, ils doivent rembourser le fonds de roulement et le matériel qui leur est avancé par le vétérinaire après leur formation. Toutefois, le remboursement du fonds de roulement doit se faire très progressivement, au fur et à mesure que l'activité se développe, afin d'éviter que l'AE ne vide son stock.

La détermination des prix de vente des produits ou des prestations doit tenir compte de ce qui se faisait dans la zone et de la capacité des éleveurs à payer le service. A cet effet, une petite étude des prix pratiqués tout autour de la zone par les différents acteurs (praticiens privés, dépôts vétérinaires) peut être nécessaire. Dans tous les cas, les prix doivent couvrir totalement les charges (prix d'achat, transport, conservation des produits...), sous réserve que le coût du service payé par les éleveurs soit le même partout dans la zone, au vu de leur mobilité. Il faut trouver un mécanisme pour que les auxiliaires qui sont éloignés des sources de réapprovisionnement puissent acquérir les produits à des coûts moyens, comparés à ceux qui sont proches (prise en charge des coûts d'envoi des produits par le vétérinaire privé, prix préférentiels aux AE éloignés, prix AE fixés selon les zones...). Après détermination des prix, une grille tarifaire (Cf Annexe 5) est élaborée et partagée avec tous les acteurs de la composante pratique. Le vétérinaire privé doit veiller à son application par ces différents acteurs.

Les activités d'AE sont menées à temps partiel dans la mesure où ils sont aussi agro-éleveurs ou mènent d'autres activités (artisanat, commerce...). Il n'est pas rare que certains AE (très souvent les moins dynamiques) se découragent à cause de la faiblesse des revenus financiers tirés de leur nouvelle activité. Pour remédier à la non fonctionnalité de certains AE, le vétérinaire privé doit accentuer leur encadrement, instaurer un système de primes ou de récompenses (dons en nature, ristournes, allocation de crédits...) aux meilleurs AE afin de les motiver et de stimuler les autres. Dans tous les cas, les causes de la non fonctionnalité des AE doivent être étudiées par le projet et la CVR et, au besoin, des séances de sensibilisation des éleveurs sont opérées.



Développement d'un circuit d'approvisionnement fiable

Un circuit d'approvisionnement fiable doit être développé afin de rendre disponibles en permanence les intrants nécessaires à l'opérationnalité et la viabilité du service. La CVR est généralement approvisionnée par des centrales qui se trouvent le plus souvent dans la capitale ou des dépôts relais. Dans tous les cas, le circuit doit être fluide afin que les réapprovisionnements se fassent à temps avec des coûts les plus réduits possibles. Des liens commerciaux peuvent être stimulés entre la CVR et les fournisseurs afin de faciliter d'éventuels crédits. Le projet peut jouer dans ce cas le rôle de facilitateur. Quant aux AE, ils s'approvisionnent à la CVR et le coût d'approvisionnement doit être le plus réduit possible afin qu'ils puissent maximiser leurs bénéfices. Divers canaux existent pour réapprovisionner les AE :

- En se déplaçant eux-mêmes
- Par les véhicules de marché moyennant souvent de petits frais
- Par déplacement d'un staff de la CVR

Vu l'étendue des zones d'installation des SVPP, il serait nécessaire de promouvoir (projet et / ou CVR en collaboration avec les autorités locales compétentes) les structures intermédiaires d'approvisionnement des AE (dépôts, boutiques d'intrants privées existantes ou à créer, sites de réapprovisionnement).

Les dépôts vétérinaires privés et ruraux, dans leur forme d'installation et de fonctionnement actuelle sont peu rentables et viables. Des réflexions doivent donc être menées pour voir comment intégrer de manière optimale ces dépôts dans les SVPP. Ceci permettra de rehausser le plateau technique dans la zone et d'améliorer le suivi-encadrement et le réapprovisionnement des AE. Ces dépôts pourraient être combinés avec la création de sites de réapprovisionnements. Cependant, pour éviter des détournements de fonds, un suivi rapproché de ces sites de réapprovisionnement est indispensable.



Gestion des activités de la CVR et du réseau d'AE

Le responsable de la CVR et le réseau d'AE doivent être formés afin d'assurer une bonne gestion de leurs activités. Au Niger, ces formations sont faites à travers le module GERME (gérer mieux son entreprise). Parallèlement à ces formations, le projet doit les appuyer à mettre en place des outils de gestion ou de suivi des activités.

Outils de gestion de la CVR

Les principaux outils de gestion utilisables par la CVR sont :

- Le cahier de caisse (Cf annexe 6)
- Les fiches de stock (Cf annexe 6)
- Les fiches d'inventaire
- Les fiches d'amortissement
- Les fiches de crédits et dettes
- Le cahier de clinique
- Les carnets de reçu

Avec le développement progressif des activités, la CVR doit disposer d'un outil de gestion financière et comptable. Les logiciels de gestion classiques ne sont pas adaptés à la structuration et au fonctionnement des SVPP. C'est à cet effet que le SAREL a développé un outil de gestion Excel pour les SVPP. Il permet après enregistrement des différentes données (recettes-dépenses, crédit-dettes, amortissements, valeur du stock...) de dresser le compte d'exploitation, le bilan financier simplifié et d'estimer les rentabilités économiques et financières (Cf annexe 7). Suite à sa formation en gestion, le vétérinaire privé est formé au remplissage et à l'analyse des résultats de l'outil de gestion. Le projet d'appui suit au début de manière périodique le remplissage de l'outil et appuie le vétérinaire privé pour l'analyse et l'interprétation des résultats ainsi que les mesures à prendre.

Pour être utiles, les outils de gestion de la CVR doivent être remplis régulièrement. De la sorte, le vétérinaire peut suivre l'évolution de ses activités, procéder aux ajustements nécessaires et gérer mieux son temps.

L'appropriation de ces outils n'étant pas toujours aisée, en particulier en ce qui concerne l'outil Excel, le projet doit former le vétérinaire privé à leur utilisation.

Le projet doit par ailleurs veiller à ne pas imposer au vétérinaire privé le remplissage d'outils utiles pour le projet mais inutiles pour la CVR. En effet, le remplissage des outils de gestion est chronophage et il ne faut pas qu'il se fasse au détriment des autres activités de l'entreprise.

Outils de gestion des AE

Les outils de gestion des AE se limitent au minimum. Ils sont remplis par les AE et comportent :

- Le cahier d'observations. Il est rempli lors du suivi-encadrement ou contrôle des AE. Il permet d'apprécier les performances des AE et éventuellement de les renforcer ou de corriger certaines défaillances (Cf annexe 8).
- Le cahier des activités. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur le type de prestations des AE. Cependant, il n'est pas encore assez fonctionnel, car les AE et le vétérinaire privé n'en voient pas toujours l'utilité. Il est nécessaire de revoir cet outil et de sensibiliser les acteurs à son utilisation.

Les outils de gestion des activités de la CVR et du réseau d'AE doivent être réduits au minimum et être les moins compliqués possibles afin de garantir leur remplissage régulier par les acteurs concernés. Les AE ne pourront remplir correctement ces outils que s'ils sont lettrés ou alphabétisés. Il est donc nécessaire de développer des outils adaptés au niveau des AE.

Dans la perspective du développement des SVPP et du rôle grandissant des acteurs de la composante pratique dans l'épidémiologie, il est nécessaire de développer des outils de collecte de données épidémiologiques.

Principes de gestion à respecter

Minimiser les charges

Afin de dégager un bénéfice suffisant, le vétérinaire et les AE doivent veiller à réduire leurs charges au maximum.

Tout d'abord, les charges salariales (vétérinaire privé, adjoints) peuvent peser lourdement sur la rentabilité de la CVR. Par conséquent, le salaire du vétérinaire privé doit tenir compte des bénéfices générés par l'activité. La rémunération des adjoints devra se faire sur base de leur rendement (% des recettes générées). Eventuellement un salaire de base peut être appliqué, auquel s'ajoute une prime au rendement. De plus, le recrutement des adjoints (techniciens, chauffeur...) devra se faire en fonction de l'évolution des activités de l'entreprise.

Les charges liées aux déplacements sur le terrain constituent également une dépense importante de la CVR. Par conséquent, il faut chercher à rentabiliser au maximum chaque déplacement. Ainsi, lorsque c'est possible, il est préférable de privilégier l'utilisation de la moto plutôt que de la voiture. Par ailleurs, il est recommandé de combiner plusieurs activités plutôt que de se déplacer pour une seule activité.

Plus spécifiquement, dans le cadre de leur réapprovisionnement, les AE doivent être encouragés à optimiser leurs déplacements, en profitant par exemple des jours de marché pour se réapprovisionner. Ainsi ils peuvent en profiter pour faire leurs courses personnelles, rencontrer les éleveurs présents sur le marché et mener quelques activités.

Les investissements inutiles ou inopportuns (ex : achat de matériel de chirurgie non utilisable dans l'immédiat) ou les stocks trop importants de produits (argent immobilisé) doivent être évités, car ils réduisent le fonds de roulement financier disponible et bloquent d'autres initiatives.

Maximiser et diversifier ses revenus

Le vétérinaire doit adopter certaines attitudes entrepreneuriales afin de pouvoir développer son entreprise.

En dehors des activités classiques (vente de produits, soins, interventions chirurgicales, vaccinations isolées ou lors des campagnes), le vétérinaire privé doit développer d'autres stratégies qui lui permettent de diversifier ses revenus. Il peut par exemple établir des contrats de suivi avec de gros éleveurs pour assurer la couverture sanitaire annuelle de leurs troupeaux. Il peut également signer des contrats de prestation avec des ONG de développement pour la couverture sanitaire et le suivi zootechnique des animaux distribués ou encore pour l'élaboration de manuels de formation en élevage ou pour la formation d'éleveurs. Ceci permet aussi aux AE de diversifier leurs revenus car c'est eux qui font principalement les interventions (vaccinations, déparasitages) lors des prestations.

La recherche de la diversification des revenus par le vétérinaire privé ne doit pas lui faire perdre de vue sa mission. L'activité vétérinaire doit rester son activité principale. Par ailleurs, le vétérinaire privé doit veiller à ce que ses activités secondaires ne soient pas assimilées à celles du SVPP.

Maîtriser les crédits

Si l'équilibre entre les recettes et les dépenses est assuré, il faut également veiller à maîtriser l'endettement et les créances de la CVR.

Si des crédits sont nécessaires pour réaliser les investissements liés à l'installation de la CVR, un endettement trop important peut menacer sa stabilité financière. Par conséquent, certaines dépenses non indispensables au départ doivent être différées. Par exemple, dans la mesure où la construction du local de la CVR constitue un investissement considérable et si un appui du projet n'est pas prévu dans ce sens, le vétérinaire peut tout d'abord louer un local, le temps de constituer un apport suffisant pour son financement.

De même, si le vétérinaire doit accorder des crédits sous forme de fonds de roulement de médicaments vétérinaires aux AE au démarrage de leur activité, il faut veiller à ce que ces crédits tiennent compte de leur capacité de remboursement, en fonction de leurs résultats. Les AE les plus performants doivent être favorisés. En revanche, les crédits aux AE les moins performants doivent être restreints. En effet, des crédits trop élevés augmentent le risque de non-recouvrement des créances et fragilisent le fonds de roulement de la CVR.

Appui à l'organisation des acteurs de la composante pratique

Avec le développement des SVPP, le projet peut appuyer les vétérinaires privés à mettre en place une structure fédérative telle qu'une association chargée de défendre les intérêts matériels et moraux de leurs membres. Ceci permettra ainsi de défendre les principes et objectifs de la santé animale de proximité. Les appuis vont porter sur la mise en place de la structure, des formations sur la vie associative et le plaidoyer et des sponsorings pour l'organisation de certaines activités promotionnelles (insertion des jeunes diplômés, santé animale, profession libérale...).

Parallèlement, les AE sont aussi appuyés pour se structurer en groupements au sein de chaque SVPP. Les mêmes appuis sont apportés. Ceci permettra à terme de fédérer tous les groupements et de créer une base solide de défense de la santé animale de proximité. La structuration des

AE permet leur reconnaissance officielle et facilitera l'obtention de crédits pour, par exemple, mener des activités génératrices de revenus. Ceci diversifiera les revenus des AE et permettra de les maintenir dans le SVPP.

A terme, les vétérinaires privés et les AE doivent tisser leurs propres réseaux sociaux en vue d'une participation harmonieuse à la vie en communauté et aux rencontres officielles avec l'Etat, les PTF, les projets...

Pour éviter les dérapages, tels que l'évolution des groupements d'AE vers une forme de syndicats, il est nécessaire que le vétérinaire privé contribue à leur mise en place et encadre leur évolution. Par exemple, le vétérinaire privé peut apporter son assistance lors des réunions et éventuellement répondre aux préoccupations et aux questions soulevées.



4

Composante sensibilisation

- Pendant le projet
- Après le projet

Pendant le projet

Dans les régions rurales, la demande en soins vétérinaires est généralement très faible, bien que les besoins en santé animale soient réels. Cette situation résulte du faible niveau d'information, des croyances populaires et du manque de sensibilisation des éleveurs. En effet, certains éleveurs ne font pas de différence entre traitement et vaccination et ceux qui font la différence pense qu'une seule vaccination protège contre toutes les maladies. D'autres font plutôt recours aux médicaments traditionnels ou du secteur informel. De plus, du fait de la faible monétisation de l'économie locale, les éleveurs manquent souvent d'argent liquide pour payer les soins.

Ces comportements sont une des limites principales à la demande en produits vétérinaires et freinent l'implantation des vétérinaires en zone rurale. Il importe donc, parallèlement à l'installation du SVPP, de mener une campagne massive de sensibilisation visant d'une part à informer les éleveurs sur ce nouveau système de santé animale et son intérêt, et d'autre part à lever les incompréhensions et les superstitions. Ces actions de sensibilisation portent donc sur (i) la politique de privatisation et le concept de SVPP, (ii) sur la santé animale de base, (iii) sur l'importance de la prévention par le biais d'un calendrier de prophylaxie par espèce animale, (iv) sur le rôle et la place de l'AE et (v) sur d'autres thématiques à savoir complémentarité stratégique, conduite du troupeau, déstockage stratégique...

Les actions de sensibilisation peuvent se faire par toutes sortes de canaux : bouche à oreilles, démonstrations par les AE en tant qu'éleveurs modèles, réunions et ateliers avec les leaders traditionnels et conseillers communaux, animations (théâtre-action, projection de films, jeux thématiques, stands, etc.) sur les marchés et les foires voire dans les villages et les campements, campagnes d'affichage, création et utilisation de médias de masse (radio, télévision), etc. En fait, toutes les opportunités de sensibilisation ou de faire passer un message doivent être saisies.

VSF-Belgique et ses partenaires (Karkara, CESAO) ont développé au Niger différents supports de sensibilisation : cassettes audio, vidéo, pagivolts...



Le projet doit promouvoir la sensibilisation des populations via les radios locales. Les messages à diffuser étant produits avec la collaboration du vétérinaire privé. Il s'agit d'un excellent média qui permet de poursuivre la sensibilisation à moindre coût après le retrait du projet.

Cependant, si la sensibilisation doit être initiée par le projet lors de l'installation du SVPP, il faut rapidement responsabiliser les acteurs locaux – chefs traditionnels, communes, services techniques, associations d'éleveurs, autres leaders d'opinion à identifier, mais aussi le vétérinaire privé et les AE, afin d'assurer au besoin la continuité des actions après la fin du projet. Pour ce faire, le projet doit renforcer les capacités des différents acteurs. Ces renforcements portent sur l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation (capitalisation des expériences passées, définition des objectifs recherchés, rédaction du document), les renforcements de compétences (élaboration de supports illustrés, formation sur les techniques de communication, la santé animale de base, la complémentarité stratégique, ...), les appuis à la mise en œuvre (accompagnement, moyens logistiques et financiers, suivi-évaluation...).

Par ailleurs, dans la perspective de son désengagement, le projet doit aider la CVR à concevoir des outils de marketing / promotion. Il peut s'agir de logo de la CVR, de panneaux de la CVR et de localisation des sites AE, d'autocollants, de badges et blouses pour les AE etc. Le vétérinaire et son réseau d'AE renforceront ainsi leur visibilité auprès des éleveurs, parallèlement à la sensibilisation menée par les autres acteurs. Ces appuis leur permettent aussi de se démarquer des autres intervenants du secteur informel.



La sensibilisation est un gage de réussite du SVPP et le vétérinaire privé et les AE en sont les premiers acteurs. Elle doit être dynamique et évolutive pour rester attrayante. Pour être efficace, elle doit être poursuivie le plus longtemps possible. Cependant, elle a un coût énorme, que le projet d'appui supporte.

Après le projet

Faute de moyens suffisants, le SVPP n'est pas en mesure de pérenniser la sensibilisation mise en œuvre par le projet. C'est pourquoi, le projet doit réaliser une communication massive voire agressive pour ancrer au maximum le dispositif sur le terrain avant son retrait. Néanmoins, le SVPP doit pérenniser les acquis de la sensibilisation du projet par des moyens moins contraignants, au risque de voir la demande diminuer.

Ainsi le vétérinaire privé doit encourager ses partenaires techniques et financiers à sensibiliser les groupes cibles dans leurs zones, via leurs interventions et leurs équipes d'animation, inciter les associations d'éleveurs à poursuivre la sensibilisation de leurs membres et recourir aux radios communautaires pour transmettre des messages de sensibilisation à un large public à moindre coût. Le vétérinaire privé et les AE eux-mêmes doivent continuer à sensibiliser les éleveurs sur la santé animale et sur les techniques d'élevage. Ces sensibilisations peuvent se faire lors de certaines rencontres dans les villages, notamment les fêtes d'éleveurs, ou sur les marchés. Les communes doivent aussi contribuer à la sensibilisation, directement à travers les élus locaux mais aussi via certains media dont les radios rurales.

Avec le temps, le marketing et l'autopromotion de la CVR et des AE doivent prendre le pas sur la sensibilisation tout azimut. En effet, le vétérinaire privé et son réseau d'AE doivent continuer à promouvoir le SVPP et accroître leur visibilité au moyen des outils marketing conçus avec l'aide du projet. Trop souvent ces outils sont insuffisamment utilisés. Pourtant, ils permettent aux AE de se faire connaître et de se distinguer des acteurs du marché informel. Les panneaux de promotion de la santé animale, aussi, sont un moyen de communication efficace. Ils indiquent la présence d'un AE aux éleveurs de passage, sensibilisent les éleveurs à la prophylaxie et les rassurent quant à la qualité des services proposés.

Cependant, pour que cette qualité de service se maintienne le suivi-contrôle des différents acteurs de la santé animale est nécessaire.



5

Composante contrôle

- Contrôle des AE par différents acteurs
- Contrôle de la CVR

Appuis à la composante

Avec le désengagement de l'Etat et la privatisation de certaines prestations vétérinaires, le principal rôle dévolu aux services techniques étatiques de l'élevage est le contrôle régalién. Néanmoins, ces services techniques n'ont pas toujours les moyens logistiques et/ou financiers pour faire ce contrôle. Le contrôle est une composante importante du SVPP qui doit être pris en charge par le ministère de tutelle et ses services déconcentrés mais aussi appuyé par le projet d'appui, les communes et les autres partenaires qui interviennent dans le domaine de la santé animale. En dehors des services techniques, le projet, les associations d'éleveurs et le vétérinaire privé ont aussi un droit de regard sur les activités des AE. Ceci amène à distinguer deux types de contrôle :

- le contrôle interne, effectué régulièrement par le projet et par le vétérinaire
- le contrôle externe, effectué par les services techniques déconcentrés de l'élevage, les communes et par les associations d'éleveurs.

Le contrôle porte aussi bien sur les aspects techniques et financiers que sur l'aspect social du travail des AE. Le contenu varie en fonction de la structure de contrôle.

Les appuis apportés aux services techniques dans le cadre du contrôle externe portent sur des :

- Renforcements de capacité opérationnelle (équipements, formations complémentaires...)
- Renforcements de l'exécution du rôle régalién (mise à disposition de véhicule, réparations de logistique, prise en charge des missions de contrôle...)
- Appuis à l'élaboration des outils de contrôle (Cf Annexe 9 exemple de fiche de supervision de l'exécution de la campagne de vaccination par les AE développée à Dakoro et Abalak).

Les appuis du projet aux services techniques sont faits sur la base d'une convention de collaboration signée entre les deux parties.

Ces contrôles sont effectués aussi bien par le Directeur départemental, ses adjoints mais aussi les agents des cellules d'intervention de base (CIB).

Le niveau central (ministère de tutelle) et régional sont aussi appuyés par le projet pour effectuer des missions de contrôle.

Dans le cadre de la décentralisation, les missions de contrôle des services techniques devraient être supportées, à terme, par les collectivités locales à travers les fiches d'opération. Néanmoins, ceci n'est pas encore devenu une réalité.

La bonne exécution du contrôle par les services de l'Etat est essentielle. Ce contrôle constitue une forme de renforcement de la CVR et du réseau d'AE et contribue à garantir la qualité du service. La non application des textes de loi, notamment ceux relatifs aux rôles respectifs des acteurs de santé animale, peut compromettre la viabilité des SVPP. D'où la nécessité d'impliquer le niveau central et éventuellement l'ONVN et l'association des vétérinaires privés pour assurer le respect des textes de loi en vigueur.

Contrôle des AE par les différents acteurs

Le contrôle des AE porte sur le matériel et les outils à leur disposition, le respect de leur cahier des charges vis-à-vis de la CVR et la qualité des prestations ainsi que sur leurs relations avec les éleveurs. Le tableau ci-dessous résume les postes des AE à contrôler par les différents acteurs. Ce schéma de contrôle n'est cependant pas toujours appliqué.

Tableau 3 : Les postes des AE à contrôler par les différents acteurs

	Projet d'appui	Vétérinaire Privé	Service Technique	Associations d'éleveurs / Communes
Contenu de la trousse	OUI	OUI	OUI	NON
Caisse, registre financier	OUI	OUI	NON	NON
Cahier des activités	OUI	OUI	OUI	NON
Respect cahier de charges vis-à-vis du vétérinaire privé	OUI	OUI	NON	NON
Respect règles et lois	OUI	OUI	OUI	OUI
Qualité prestation technique	OUI	OUI	OUI	OUI
Relation avec les éleveurs (clients)	OUI	OUI	OUI	OUI

Le tableau suivant reprend les fréquences de contrôle des AE par les différents acteurs :

Tableau 4 : Fréquence de contrôle par les différents acteurs

	Projet d'appui	Vétérinaire Privé	Service Technique	Associations d'éleveurs / Communes
Fréquence du suivi	Au maximum au début	Trimestrielle	Trimestrielle voir semestrielle	Ponctuelle



Contrôle de la CVR

Le projet doit s'assurer de la bonne gestion de la clinique et de la qualité des prestations du vétérinaire privé et du réseau d'AE. Il doit aussi s'assurer de la viabilité des activités de la CVR. A ce propos, différents outils peuvent être utilisés notamment les outils de gestion comptable et financière de la CVR, les fiches d'encadrement et les outils des AE. C'est un travail lourd mais qui vaut la peine d'être mené surtout aux premières années de fonctionnement des CVR.

Pour favoriser des relations durables entre les services techniques et la CVR, il importe que les rapports de contrôle produits par les services techniques soient partagés dès le début non seulement avec le projet, mais aussi avec la structure privée. Il est par ailleurs recommandé d'organiser des réunions de restitution, au cours desquelles les services techniques exposent leurs observations au vétérinaire privé. De la sorte, un véritable échange est instauré entre les services techniques et le vétérinaire privé.

Si le projet doit contrôler la CVR, il ne doit pas pour autant s'ingérer dans son fonctionnement. Son rôle est d'accompagner la CVR. Il doit donc s'effacer autant que possible et responsabiliser le vétérinaire privé au maximum.



6

Réunions locales de concertation

Les réunions de concertation s'inscrivent dans le prolongement de l'atelier de concertation. Elles visent à favoriser la poursuite des relations instaurées entre les différents acteurs de la santé animale, notamment par l'organisation de rencontres régulières pour faire un bilan et coordonner leurs activités. Il s'agit donc d'un cadre collaboratif où s'effectue un bilan critique des actions qui sont menées afin de procéder éventuellement à des corrections. Ceci se fait par des échanges d'expériences et des débats entre les acteurs de la santé animale pour une meilleure gestion collective de la défense sanitaire. Tous les partenaires (autorités locales, services techniques du ministère de tutelle, projets partenaires, associations d'éleveurs, le vétérinaire privé, les AE...) doivent y participer et y contribuer, car ils sont à part entière des acteurs et responsables incontournables pour édifier un service de santé animale adapté aux spécificités de la zone. Elles se tiennent une à deux fois par an.



BESSE

Clinique Vétérinaire Rurale
PP... / Dakoro

Pérennisation du SVPP

La pérennisation du SVPP repose principalement sur :

- Une approche participative depuis la formulation du projet d'installation jusqu'à la mise en œuvre. Ceci suppose l'implication de tous les acteurs et la prise en compte de leurs principales préoccupations dans la mesure du possible.
- Le renforcement de capacités des différents acteurs
- L'appropriation par les acteurs du rôle qu'ils ont à jouer
- La rentabilité des activités de la CVR et du réseau d'AE
- La sensibilisation continue des éleveurs

La rentabilité de la CVR dépendra du dynamisme, du professionnalisme et de l'esprit entrepreneurial des acteurs. Elle dépend aussi de la demande de service qui découle du degré de sensibilisation, de la confiance des éleveurs et de l'accessibilité de ce service. Elle dépend aussi de l'environnement dans lequel évolue la CVR et le réseau d'AE (concurrence déloyale, conflits entre acteurs, secteur informel...).

Un environnement juridique propice est également essentiel à la durabilité du SVPP. Il importe donc de suivre régulièrement l'évolution de la réglementation dans le domaine vétérinaire pour préserver les acquis des SVPP et promouvoir son application effective sur le terrain, grâce à des actions de formation, information, sensibilisation et de plaidoyer.



8

Budget de mise en œuvre

Il n'existe pas un budget standard de mise en œuvre du SVPP. Tout dépend du dispositif à mettre en place, de l'ampleur des appuis (appuis conséquents ou limités, à tous les acteurs ou à certains...) et des fonds disponibles. Néanmoins, un minimum doit être respecté pour s'assurer dès le départ que le dispositif mis en place est solide et a tous les atouts pour être pérenne.

Le tableau ci-dessous présente un budget prévisionnel conséquent de mise en place d'un SVPP de 30 AE avec un accompagnement pendant 18 mois.

Tableau 5 : Budget de mise en place et accompagnement pendant 18 mois d'un SVPP de 30 AE

Rubriques	Unité	Coût unitaire	Coût total	Observations
Étapes préparatoires				
Atelier de concertation	Atelier	1.500.000	1.500.000	Atelier avec +/-30 personnes
Mise en place de la composante pratique				
Sélection des acteurs	VP	500.000	2.450.000	Appel d'offres, prise en charge d'une mission de sélection de 2 jours
	AE	65.000		A travers une assemblée villageoise avec implication des principaux acteurs
Installation des VP	Stock initial de médicaments et vaccins	1.500.000	17.608.500	Contribution du projet (50%). Le VP devra aussi contribuer à 50%
	Matériel (technique, logistique, froid)	9.458.500		Appui par le projet et remboursé à 100%
	Appui financier	1.500.000		Appui mensuel dégressif non remboursable pendant un an
	Local	5.150.000		Ce coût peut diminuer si la commune apporte une contribution sous forme de terrain
Appui aux AE	Kit matériel	45.000	1.950.000	Kit : seringues automatiques, seringue plexis, aiguilles, pinces, ciseaux
	Sac	20.000		

Tableau 5 : Budget de mise en place et accompagnement pendant 18 mois d'un SVPP de 30 AE

Rubriques	Unité	Coût unitaire	Coût total	Observations
Formation du VP	Formation	200.000	1.000.000	5 formations selon les besoins exprimés
Formation des AE (6 séances)	AE/Séance	50.000	9.000.000	AE : déplacement, per diem, hébergement Formateur : honoraires, déplacement, per diem, hébergement Autres : location salle, pause-café, perdiem DDE, impression des modules
Recyclage des AE (6 séances)	AE/Séance	40.000	7.200.000	
Encadrement des AE				
Frais d'encadrement (6 encadrements)	AE	3.750	1.575.000	Prise en charge du prestataire pour chaque AE encadré
Logistique	AE	5.000		Coût de la logistique par AE encadré
Promotion de la CVR et le réseau AE				
Outils de promotion	Kit CVR	600.000	600.000	Autocollants, blouses, badges
Sensibilisation				
Sensibilisation	Par AE	380.000	11.300.000	Diffusion messages : dans 1 ou 2 radios, une fois par 2 mois Pagivolts (santé animale, complémentation stratégique et conduite du troupeau) par AE Déplacement sur le terrain 1 fois par trimestre avec prise en charge de 4 personnes et location d'un véhicule
Réunion de concertation	1 réunion	600.000	600.000	1 réunion d'1/2 à 1 journée à la fin de l'année 1
Contrôle				
DDE (Perdiem + carburant)	AE / trimestre	15.000	2.250.000	Le contrôle ne démarre que vers la fin du deuxième trimestre après mise en place des AE et les premières formations
DRE (Perdiem + carburant)	jour de mission	75.000	675.000	3 jours de mission une fois par semestre
Contrôle par ONVN (perdiem)	1 personne et 2 missions de 5 jours chacune	100.000	200.000	Logistique (véhicule, carburant) pas prise en compte
Frais de suivi par le projet	Pas pris en compte			
TOTAL			57.908.500	





9

Forces et faiblesses du SVPP

La mise en œuvre du SVPP au Niger a permis d'en déceler ses forces et ses faiblesses.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proximité et accessibilité du service pour tous les éleveurs, y compris les plus vulnérables ➤ Système élaboré par consensus, selon une démarche inclusive (implication des principaux acteurs) ➤ Système qui répond aux besoins des éleveurs ➤ Système souple qui s'adapte au contexte 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Système qui fait appel à des moyens importants et du temps ➤ Adhésion lente des différents acteurs ➤ Rentabilité fragile au début ➤ Conflits entre acteurs
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconnaissance progressive par les PTF et l'Etat ➤ Installations par différents projets / bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non participation / reconnaissance par certains intervenants ➤ Non application et contrôle des dispositions législatives et réglementaires ➤ Gratuité de certaines prestations vétérinaires sans implication des privés (vaccination,...)



Résultats et impacts des SVPP

Au Niger, la mise en place des SVPP a permis de générer plusieurs résultats :

- Augmentation des taux de médicalisation et de vaccination : A Dakoro, les chiffres de vaccination sont en nette augmentation. Dès la première année d'installation, ces chiffres ont été multipliés par 4. De plus, les SVPP vaccinent aussi bien durant la campagne de vaccination qu'en dehors. En plus de ces vaccinations, il y a les traitements de proximité des animaux. En général, 75% des interventions des AE sont à titre préventif (vaccination et déparasitage)
- Génération d'emplois : Actuellement, il y a environ 545 AE qui ne sont pas contractuels mais collaborent avec les SVPP et se rémunèrent sur les recettes de leurs prestations. Les vétérinaires privés des SVPP (16 actuellement) sont eux-mêmes des entrepreneurs qui tirent leur subsistance de leurs activités.
- Renforcement de la résilience des éleveurs : le suivi sanitaire et parfois zootechnique des animaux réduit les mortalités et contribue à accroître la résilience des éleveurs.
- Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des services vétérinaires

En 2003, au moment de l'installation du premier SVPP à Dakoro, les textes législatifs et réglementaires de la profession vétérinaire avaient environ 10 ans d'existence et comportaient quelques flous et imperfections juridiques en lien avec le contexte de privatisation. De plus, il se posait un problème de vulgarisation et d'application de ces textes. Ceci s'est traduit, par des heurts entre acteurs des services public et privé liés aux conflits de compétences (agents des services publics qui continuent les traitements...), mais aussi à une appréciation divergente du rôle, des fonctions et limites des AE. Grâce aux actions de sensibilisation et de plaidoyer de différents acteurs (projets et ONG intervenant dans le domaine de la santé animale, éleveurs, autorités coutumières...) et aux résultats obtenus sur le terrain, cette phase de résistance a laissé la place à une période de tolérance. L'AE était toléré et il pouvait faire certains traitements, quoique toujours pas reconnu dans les textes législatifs et réglementaires. Le développement progressif des SVPP et les résultats obtenus sur le terrain ont fait la promotion de ces services avec comme résultat, leur reconnaissance dans les nouveaux textes législatifs et réglementaires comme un mode d'installation des vétérinaires en clientèle privée. Les SVPP ont aussi été intégrés dans les stratégies politiques de développement de l'élevage. Les interventions des AE ont aussi été formalisées.



11

Conclusion

Le SVPP est un concept de santé animale communautaire, prioritairement orienté vers les zones enclavées et axé sur les éleveurs les plus vulnérables, qui met l'accent sur la prévention des maladies, le recouvrement des coûts, la professionnalisation des acteurs, la création de véritables petites entreprises rurales, le changement de comportement des éleveurs face à la santé animale et le contrôle régalién de l'Etat et de ses services déconcentrés. Le SVPP se différencie d'une simple structure vétérinaire privée rurale et tend à se diffuser et est de plus en plus reconnu sur le plan national. Ses composantes sont en effet les caractéristiques fondamentales d'un SVPP, garantes de son développement et de sa pérennité et qui en font toute sa complexité.

Le SVPP est en effet un système complexe et long à mettre en place, lié à la multitude d'acteurs, aux intérêts parfois divergents et à l'évolution lente et progressive des mentalités. D'où le besoin d'un accompagnement du SVPP par le projet d'appui pendant environ 3 ans.





Témoignages

Témoignage des éleveurs

Mohamed Agali

Tu sais, nous éleveurs, nos soucis se résument en deux points : la santé de nos animaux et le pâturage ! Ce dernier point qui dépend de la pluviométrie annuelle, est relativement bon pendant ces dernières années. Mais le premier point est pour nous une préoccupation permanente et difficile à maîtriser surtout dans les zones pastorales. Mais de plus en plus, avec l'arrivée des auxiliaires d'élevage qui sont rencontrés même dans les villages les plus reculés, nous avons commencé à dire ouf!



Zeinabou Issa

Tu veux avoir mon avis par rapport au SVPP ? ...je dis tout simplement « Alhamdou lilahi » (Dieu merci) ! Dieu merci, parce que depuis qu'on a un auxiliaire d'élevage dans notre village qui soigne et vaccine nos animaux, on a moins de maladies dans nos élevages. Cela a amélioré les productions animales notamment le lait qu'on consomme et qu'on vend et a augmenté ainsi nos revenus.



Témoignage des auxiliaires

Abdou Abdoulaye

Je suis d'ethnie touareg et éleveur avant d'être auxiliaire d'élevage. Je vis dans une communauté où la considération se mérite par les nombre de tête d'animaux que tu possèdes. Alors, moi qui n'avait que 5 têtes d'animaux j'étais très peu considéré. Mais depuis que j'ai commencé à exercer la fonction de l'AE, je jouis d'une grande considération.

Ça c'est la plus grande satisfaction que j'ai eue, en plus de l'amélioration de mes conditions de vie grâce à l'augmentation de mon revenu.



Moudjahidou Abdoulaye

Je me rappelle, le jour où les membres de ma communauté ont donné mon nom aux représentants du projet qui étaient venus dans notre village pour la sélection des AE. J'ai tout de suite répondu : j'accepte d'être AE, mais à condition que cette fonction, ne m'empêche pas d'aller au champ ! Mais après juste 1 an de démarrage de cette fonction, je vous assure j'ai pas pu mettre pieds dans mon champ, à cause des sollicitations des éleveurs. Grâce aux revenus générés par cette activité je paye la main d'oeuvre pour les travaux de champs !





Témoignages

Témoignage des vétérinaires privés

Dr Hamidou Issoufou

« Avant mon installation à Dakoro en 2003, je travaillais dans l'informel. Actuellement, je dispose d'une entreprise (clinique vétérinaire rurale, CVR) viable avec un réseau d'une cinquantaine d'AE performants qui gagnent leur vie des activités menées. Je ne regrette pas d'avoir fait ce choix parmi tant d'autres et si j'avais à conseiller les vétérinaires dans le domaine de la profession, je les orienterai vers cette option ».



Dr. Hama Hama

Dans le temps, des AE étaient installés mais n'étaient pas viables. De même, les VP s'installaient sans trop de succès et abandonnaient rapidement l'activité privée. Mais avec l'approche du SVPP, je m'en sors très bien et les AE exercent de manière pérenne, tout en étant plus efficace, jouissant d'une meilleure collaboration des éleveurs. Depuis mon installation en tant que responsable du SVPP de Say, le nombre de foyers déclaré a fortement diminué.



Témoignage des agents de service d'élevage

Dr Atté ISSA

C'est un système novateur, et le projet PROXEL qui est le principal promoteur du SVPP, a développé une approche de partenariat qui a consisté en l'implication de tous les acteurs concernés dans le processus de mise en œuvre. Les concertations multiples que le projet a réalisées avec, les associations d'éleveurs, les services techniques déconcentrés de l'État, les autorités compétentes devront permettre une pérennisation du système.



Dr Abdoul Malick HAIDO, Directeur de la santé animale

« Le succès des SVPP au Niger est le fruit d'une forte collaboration entre les acteurs à tous les niveaux. C'est aussi un bel exemple de réussite du partenariat bâti sur les leçons tirées des obstacles et contraintes rencontrés au fil des années précédentes. C'est partant de ces constats, que l'Etat nigérien a fait de cette approche comme partie intégrante de sa politique de développement de l'élevage à travers un des effets attendus de la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (2013-2035) qui a pour ambition d'installer un SVPP dans tous les départements du Niger. »



12

Annexes

- Annexe 1 : Critères de sélection des AE et des sites
- Annexe 2 : Séances et modules de formation des auxiliaires d'élevage
- Annexe 3 : Guide d'encadrement des AE
- Annexe 4 : Fiches d'encadrement individuel et synthétique
- Annexe 5 : Grille des prix des produits vétérinaires
- Annexe 6 : Cahier de caisse et fiche de stock de la CVR
- Annexe 7 : Présentation du bilan financier simplifié et quelques indicateurs clés de l'outil de gestion
- Annexe 8 : Présentation du cahier d'observations de l'AE

Annexe 1 : Critères de sélection des AE et des sites

Sélection des sites AE

- Zone à forte concentration d'animaux : puits, forage, mares semi permanentes
- Potentiel en élevage : Taux précédents de vaccinations, sollicitations, demandes d'AE
- Présence de villages, tribus, campements, hameaux
- Existence de communication : marché, moyens de transport...
- Présence d'infrastructures d'élevage : couloirs de passage, parcs de vaccination, banques aliment bétail
- Niveau de sensibilisation de la population sur la santé animale
- Respect d'un bon maillage (rayon de 7 à 15 km entre AE)

Point d'attention : Tenir compte de l'historique des relations entre les villages. Eviter de placer un AE dans un village qui est historiquement en rivalité ou en conflit avec d'autres sites que cet AE doit couvrir.

Sélection de l'AE

Critères fondamentaux

- Fils du terroir vivant sur place
- Moyenne d'âge entre 20 et 40 ans
- Proposé par l'assemblée générale
- Dispose de qualités humaines :
 - ↳ Motivation, vocation, disponibilité, honnêteté financière et technique
 - ↳ Connaissance des animaux, reconnaissance sociale
 - ↳ Capacité d'assimilation et de gestion

Atouts

- Connaissance en élevage
- Parler au moins une langue du milieu
- Ancien AE + / - actif
- Scolarisé ou alphabétisé

Annexe 2 : Séances et modules de formation des auxiliaires d'élevage

Séances	Modules	Thèmes / Intitulé
1	Module 1	Rôles, fonctions et limites de l'auxiliaire d'élevage (AE)
	Module 2	Notions de santé animale de base
2	Module 3	Parasites et notions de cycles parasitaires
	Module 4	Diagnostic, traitement et prévention des principales maladies des animaux domestiques
3	Module 5	Pratique de la vaccination sous la supervision d'un vétérinaire
4	Module 6	Germe*
	Module 7	Technique de Sensibilisation
5	Module 8	Complémentation stratégique (CS)
	Module 9	Conduite du troupeau (CT)
6	Module 10	Conduite de l'aviculture

*Germe : Gérer Mieux son Entreprise



Annexe 3 : Guide d'encadrement des AE

Préalable :

- Planifier la mission (AE prioritaires, fréquence, opportunités, sites éloignés, AE problématiques...).
- Informer les AE logiquement concernés (si possible).
- Préparer les supports de la mission (Médicaments, petits matériels, supports promotionnels, thèmes de recyclages, situation crédits, itinéraire, timing).
- Effectuer la mission (prendre le temps nécessaire pour chacun mais pas plus).
- Dresser le bilan de la mission au retour et prendre les mesures appropriées (Compte rendu, comptes financiers, mouvements/envoi de produits, divers, partage d'informations avec autres responsables).

Sur place :

- Saluer selon les usages les autorités locales et la famille de l'AE.
- Créer les conditions d'un bon travail avec l'AE (lieu, isolement, tranquillité, durée suffisante...).
- Penser aux petits plus de votre visite (combler les manquements et insuffisances de sa fonction).
- Gérer le temps en fonction des priorités à court et long terme.
- En cas d'absence de l'AE (profiter pour rencontrer quelques éleveurs, discuter des problèmes/solutions, promouvoir sa place, se renseigner sur ses activités...).

Tâches essentielles

1. Contrôle (vérifier, inventorier, questionner, constater)

Contrôler le cahier d'observations

Contrôler le cahier d'activités

Etablir la situation des réapprovisionnements, des versements et des crédits

Contrôler le stock de produits (origine, disponibilité, diversité, stockage, péremption...)

Contrôler le matériel (usure, propreté, entretien, stockage...)

Contrôler les connaissances et gestes techniques

Contrôler les relations AE et éleveurs (discuter avec d'autres personnes)

Contrôler la tarification (discuter avec d'autres personnes)

Contrôler les sollicitations, déplacements volontaires et types d'intervention (discuter avec d'autres personnes)

Contrôler l'organisation de l'AE (travail, présentation, marketing, communication, comportement...)

2. Direction (diriger/donner des ordres/décider)

Vérifier le cahier d'observations, discuter des commentaires précédents et indiquer les vôtres (au fur et à mesure)

Recenser les problèmes rencontrés et chercher les solutions (approche résultat)

Ravitailer en fonction du niveau des crédits et réapprovisionnements

Donner des feedbacks positifs ou négatifs selon les constats et résultats

Effectuer des rappels à l'ordre si nécessaire (limites de l'AE, convention, déontologie...)

Rappeler et marteler si nécessaire l'aspect de « sous la responsabilité » de la CVR

Sanctionner si nécessaire



Annexe 3 : Guide d'encadrement des AE

Tâches essentielles

3. Formation (professionnaliser/renforcer les compétences/développer le savoir)

Renforcer les capacités techniques sur le thème retenu ou sur les lacunes constatées précédemment

Assurer la formation technique sur un produit ou un matériel nouveau en cas d'introduction

Se faire assister par l'AE en cas d'intervention au-delà de ses compétences (chirurgie...)

Réviser les modules de formation illustrés sur la base des insuffisances constatées ou des besoins exprimés

Former l'AE sur sa propre promotion et ses contacts avec les éleveurs

Former l'AE sur les techniques de sensibilisation des éleveurs

Former l'AE sur l'organisation du travail (activités ordinaires et fonctions vétérinaires)

Former l'AE sur l'utilisation (rédaction/lecture) des fiches et cahiers d'activités

4. Orientation (conseiller/conscientiser/aller dans le sens recherché)

Sur base du contrôle, donner les conseils nécessaires pour dynamiser l'activité selon vos objectifs.

Montrer l'exemple sur certains sujets (faire une intervention avec lui, ne pas prendre des parts de son marché, prendre le temps, écouter l'AE...)

Rencontrer quelques éleveurs sur le site ou sites voisins pour montrer à l'AE son travail et assurer sa promotion

Appuyer réellement la résolution de certains problèmes (se mettre à la place de l'AE)

Indiquer certains centres et certaines opportunités que l'AE pourrait saisir

Accompagner l'AE à atteindre des objectifs réalistes dans le temps

Inclure l'AE dans les prestations de services dans son aire d'intervention

Visiter les activités des projets, montrer un intérêt pour les autres choses

Annexe 4.a : Fiches d'encadrement individuel

Région de

Département de

SVPP de

Commune de :

FICHE INDIVIDUELLE DE SUIVI DES AE PAR LES SVPP

1 - Données générales (Préciser la fonction des membres de la mission) :

Date d'arrivée : Chef d'équipe : _____

Date de départ : Autres membres : _____

Nom du site : Moyen de transport :

Nom de l'AE : Convention avec vétérinaire privé (oui/non) :

2 - Données sur l'AE :

Moyen de transport : Année de sélection :

3 - Equipements vétérinaires (Lister et quantifier) :

-	-	-
-	-	-

Commentaire sur l'usage, le stockage et l'entretien

4 - Vaccins (Lister et quantifier)

-	-	-
-	-	-

Commentaire sur la conservation et la maîtrise de l'utilisation

5 - Médicaments (Lister et quantifier) :

-	-	-
-	-	-

Commentaire sur la conservation, la maîtrise des posologies et la péremption

6 - Les Documents de l'AE (Cahier d'activités, cahier d'observation, manuels formation) :

-	-	-
-	-	-

Apprécier la tenue des documents, hormis les manuels de l'AE



12

SVPP

Annexe 4.a : Fiches d'encadrement individuel (suite et fin)

7 - Fonctionnalité (Activités - Performances socio-économiques) :

a - Marchés et sites fréquentés ces 3 derniers mois :

	Nom	Km	Dernière recette FCFA
Marché 1 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Marché 2 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Est	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Ouest	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Sud	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Nord	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

b - Réapprovisionnement :

Chez qui : Comment (canal ou voie) :

Combien de fois ces 3 derniers mois :

Montant du dernier réapprovisionnement (FCFA) :

Moyenne 3 derniers réapprovisionnements (FCFA) :

c - Appréciation de la fonctionnalité :

Inactif : Fonctionnel faiblement :

Fonctionnel mais moyen : Bien fonctionnel :

d- Appréciation sommaire des éleveurs de la zone :

8 - Difficultés rencontrées par l'AE :

9 - Voies d'amélioration proposées par l'AE :

10 - Point de vue de l'Agent de suivi sur les points 8 & 9 :

Fait à Le/...../.....

Visa de l'AE suivi

L'encadreur



Annexe 4.b : Fiches d'encadrement synthétique

Région de

Département de

SVPP de

RAPPORT SYNTHETIQUE DE LA MISSION DE SUIVI DES AE PAR LES SVPP

1. Données générales

Nom de l'Agent :

Fonction :

Période du Rapport :

2 - Couverture :

Commune de :

Nbre sites couverts :

Nbre sites ciblés :

3 - Commentaire générale de l'Agent sur la mission :

4 - Difficultés liées à l'exécution du suivi :

5 - Suggestions d'amélioration selon l'Agent du suivi :

Fait à Le/...../.....

L'encadreur

Le promoteur



12

SVPP

Annexe 5 : Grille des prix des produits vétérinaires

Clinique Vétérinaire Rurale

.....

Tel :

Logo de la CVR

Gammes	Désignation	Unité	Quantité	Dépôt	AE	Eleveur
Antiparasitaires Internes	Albendazole 2500mg	Cp	100	300	350	450
	Alban 300mg	Cp	100	100	110	200
	Bolomisole 1	Cp	100	100	110	200
	Bolomisole3	Cp	100	150	175	200
	Piperazine	Co	20			
	VPV Volailles	Cp	100	50	55	75
Antiparasitaires Externes	Carbalap	Co	20			
	Ivermec	ml	50	50	60	150
Antibiotiques et anti-infectieux	Oxyfuran/ Tétracolivit	Cp	100			
	Oxyfuran/ Tétracolivit	Co	20			
	Oxytétracycline 20%	ml	100	35	40	75
	Oxytétracycline 10 %	ml	100			
	Oxytétracycline 5 %	ml	100			
	Sulfa 33	ml	500			
Vaccins	Pastobovac	Dose	100	46	50	100
	Pastovac	Dose	100	42	45	75
	Carbovac bovin	Dose	50	46	50	100
Antidiarrhéiques						
Anticoccidiens						

Cp=comprimé Co=colis ml= millilitre

* Dans le cas d'un traitement, le prix inclut le diagnostic et l'administration du produit



12

SVPP

Annexe 7 : Présentation du bilan financier simplifié et quelques indicateurs clés de l'outil de gestion

	Date de fin exercice	Septembre 2013
Libellé	Montant	
Disponible et placements financiers	0	
Encours clients et débiteurs d'exploitation et divers	0	
Stock	0	
A. Actif circulant	0	
Part des ressources d'emprunt (DC)	0	
Encours fournisseurs, créiteurs d'exploitation et divers	0	
B. Passif circulant (dettes exigibles)	0	
Fonds de roulement financier	0	
Ressources d'emprunts (DMLT)	0	
Fonds de roulement propre	0	
Actifs immobilisés dépréciables (motos, véhicule...)	0	
Actifs immobilisés non dépréciables (terrain...)	0	
Capitaux propres	0	

Taux de rentabilité économique (TRE)	0,0%	Le TRE nous donne la proportion de revenus générés par 100 francs de capital investi. Si TRE < à TIC, l'investissement n'est pas rentable.
Taux d'intérêt créditeur (TIC)	3,5%	
TRE - TIC	0,0%	
Taux de rentabilité financière (TRF)	0,0%	Les emprunts bancaires sont soumis à des taux compris entre 12% et 14% dans l'UEMOA, soit une moyenne de 13%. Pour que l'investissement soit profitable à l'investisseur, il faut que le TRF soit supérieur au TID 'est à dire 13%. Si TRF < à TID, l'investissement de CP n'est pas rentable. En d'autres termes, il ne serait pas intéressant d'emprunter à la banque pour investir dans cette entreprise.
Taux d'intérêt débiteur (TID)	13,0%	
TRF - TID	0,0%	
Besoins en fonds de roulement (BFR)	0	Si BFR augmente, la trésorerie s'améliore. Si BFR diminue, la trésorerie se dégrade. Cette dernière situation peut être due à l'accumulation de dettes «fournisseurs» qui peut plonger l'entreprise dans une situation de cessation de paiements avec suspension des activités.
FR - BFR	0	Si FR < au BFR, les dettes à moyen terme financent une partie de l'actif circulant (stocks) ou du besoin de trésorerie
Taux de marge (EBE/VA)	0,0%	Le taux de marge tourne généralement autour de 30% et évolue inversement au ratio charges personnel (CP) sur la VA. En d'autres termes, plus les CP sont élevées, plus le ratio CP/VA est élevé, ce qui diminue proportionnellement le taux de marge
Ratio charges personnel / VA	0,0%	
Ratio d'autonomie financière (CP/ Total dettes)	#DIV/0!	Une entreprise est autonome lorsque plus de la moitié des ressources dont elle dispose provient des fonds propres. Si ce taux est inférieur à 20%, l'entreprise n'est pas autonome (norme BCEAO)

Annexe 9.a : Guide de contrôle des AE

Région de

Département de

DIRECTION DE L'ELEVAGE

Commune de :

FICHE INDIVIDUELLE DE SUIVI DES AE PAR LES CIB & LA DDE

1. Données générales (Préciser la fonction des membres de la mission) :

Date d'arrivée : Chef d'équipe : _____

Date de départ : Autres membres : _____

Nom du site : Moyen de transport :

Nom de l'AE : Convention avec vétérinaire privé (oui/non) :

2 - Données sur l'AE :

Moyen de transport : Année de sélection :

3 - Equipements vétérinaires (Lister et quantifier) :

-	-	-
-	-	-

Commentaire sur l'usage, le stockage et l'entretien

4 - Vaccins (Lister et quantifier)

-	-	-
-	-	-

Commentaire sur la conservation et la maîtrise de l'utilisation

5 - Médicaments (Lister et quantifier) :

-	-	-
-	-	-

Commentaire sur la conservation, la maîtrise des posologies et la péremption

6 - Les Documents de l'AE (Cahier d'activités, cahier d'observation, manuels formation) :

-	-	-
-	-	-

Apprécier la tenue des documents, hormis les manuels de l'AE



12

SVPP



Annexe 9.a : Guide de contrôle des AE (suite et fin)

7 - Fonctionnalité (Activités - Performances socio-économiques) :

a - Marchés et sites fréquentés ces 3 derniers mois :

	Nom	Km	Dernière recette FCFA
Marché 1 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Marché 2 :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Est	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Ouest	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Sud	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Site Nord	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

b - Réapprovisionnement :

Chez qui : Comment (canal ou voie) :

Combien de fois ces 3 derniers mois :

Montant du dernier réapprovisionnement (FCFA) :

Moyenne 3 derniers réapprovisionnements (FCFA) :

c - Appréciation de la fonctionnalité :

Inactif : Fonctionnel faiblement :

Fonctionnel mais moyen : Bien fonctionnel :

d- Appréciation sommaire des éleveurs de la zone :

8 - Difficultés rencontrées par l'AE :

9 - Voies d'amélioration proposées par l'AE :

10 - Point de vue de l'Agent de suivi sur les points 8 & 9 :

Fait à Le/...../.....

Visa de l'AE suivi

Le(s) Rapporteur(s).



12

SVPP

Annexe 9.b : Guide de contrôle des AE, rapport synthétique

Région de
Département de
SVPP de

RAPPORT SYNTHETIQUE DE LA MISSION DE SUIVI DES AE PAR LES CIB & LA DDRA

1. Données générales

Nom de l'Agent :
Fonction :
Période du Rapport :

2 - Couverture :

Commune de :
N sites couverts :
N sites ciblés :

3 - Commentaire générale de l'Agent sur la mission :

4 - Difficultés liées à l'exécution du suivi :

5 - Suggestions d'amélioration selon l'Agent du suivi :

Fait à Le/...../.....

Le (s) rapporteur (s)

Visa de la commune



12

SVPP

